

*Déni de responsabilité*

*Les articles publiés dans le Forum du désarmement n'engagent que leurs auteurs.  
Ils ne reflètent pas nécessairement les vues ou les opinions de l'Organisation des Nations Unies,  
de l'UNIDIR, de son personnel ou des États ou institutions qui apportent leur concours à l'Institut.  
Les noms et désignations de pays, territoires, villes ou zones employés dans le Forum du désarmement n'impliquent  
ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.*

## TABLE DES MATIÈRES

### Note de la rédactrice en chef

<i>Kerstin VIGNARD</i> .....	1
------------------------------	---

### La maîtrise des armements au Moyen-Orient

Les initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient : des actions essentielles ou une perte de temps ? <i>Peter JONES</i> .....	3
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

Le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale : les succès, les échecs et les possibilités actuelles pour la région <i>Emily B. LANDAU</i> .....	15
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Les possibilités nucléaires au Moyen-Orient : les conséquences sur l'idée d'une zone exempte d'ADM <i>Merav DATAN</i> .....	23
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

L'internationalisation du cycle du combustible nucléaire : un point de vue arabe <i>Mohamed I. SHAKER</i> .....	35
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

### Tribune libre

Un traité ou un code de conduite ? <i>Jozef GOLDBLAT</i> .....	45
-------------------------------------------------------------------	----

<b>Actualité de l'UNIDIR</b> .....	47
------------------------------------	----



## NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Ce numéro du *Forum du désarmement* examine différentes options pour un nouveau dialogue sur la maîtrise des armements au Moyen-Orient. Les auteurs analysent le dilemme sécuritaire de la région ainsi que la question nucléaire. Si certains États préconisent la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, d'autres semblent résolus à poursuivre la nucléarisation. L'idée d'une approche régionale du cycle du combustible nucléaire apaiserait-elle les craintes de non-prolifération tout en permettant un plus grand accès à l'énergie nucléaire ? Ce numéro fait aussi le point sur les leçons tirées du dernier dialogue officiel sur la maîtrise des armements (le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale) qui se retrouva en 1995 dans une impasse. Les efforts diplomatiques actuels sont également étudiés dans la perspective de nouvelles activités de maîtrise des armements.

Le prochain numéro du *Forum du désarmement* étudiera la question d'actualité des armes à l'uranium. Les appels pour un moratoire sur l'utilisation des armes à l'uranium et les affirmations de sources nationales et internationales soutenant que ces armes sont sûres et ont une utilité militaire entretiennent l'incertitude et la confusion parmi les décideurs et le grand public sur les points scientifiques et juridiques qui font débat. Que sont exactement ces armes ? Quelle est leur utilité ? Quels régimes juridiques s'appliquent à leur utilisation ? Quels sont les effets connus et soupçonnés de ces armes sur la santé et l'environnement ? Quelles recherches doivent être effectuées pour avoir une idée plus précise de ces questions ?

L'UNIDIR a été très actif pendant la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence de 2010 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenu à Genève du 28 avril au 9 mai 2008. Le 30 avril, avec le soutien du Gouvernement du Japon, l'UNIDIR a organisé un séminaire intitulé « L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». Ce fut l'occasion d'entendre le témoignage de deux *hibakusha* ainsi que des éducateurs qui se consacrent à cette question. Nous vous invitons à écouter les témoignages poignants de ce séminaire. Vous pouvez télécharger ces interventions ou les écouter directement sur notre site web.

Le 2 mai, l'UNIDIR a organisé deux séminaires : « Un traité sur les matières fissiles et la question de sa vérification : rapport d'activité du Groupe international sur les matières fissiles », avec le Groupe international sur les matières fissiles ; et « Œuvrer pour un monde sans armes nucléaires » avec le Gouvernement de Norvège et Nuclear Threat Initiative. Le 7 mai 2008, le séminaire « L'entrée en vigueur du TICE : de nouvelles possibilités ? » a permis d'examiner les nouvelles possibilités d'entrée en vigueur du TICE et de présenter les premiers résultats d'un projet de recherche sur l'histoire des négociations du TICE et l'avenir du traité.

Les blogueurs de Disarmament Insight ([www.disarmamentinsight.blogspot.com](http://www.disarmamentinsight.blogspot.com)) ont été très actifs pendant le Comité préparatoire du TNP et lors des négociations d'Oslo pour l'interdiction des armes à sous-munitions. N'oubliez pas de lire leurs articles très intéressants et de voir les liens utiles qu'ils proposent. Pensez à consulter régulièrement ce blog.

En août 2008, Patricia Lewis quittera l'UNIDIR après en avoir été le directeur pendant plus de dix ans. En tant qu'humanitaire et scientifique, Patricia a consacré les activités de l'UNIDIR à la construction d'un monde plus sûr pour tous ses habitants. Sa conviction dans le pouvoir et l'importance du dialogue, ainsi que sa capacité d'écoute, lui ont permis de mobiliser des personnes aux avis divers pour œuvrer dans le sens de cet objectif. Elle a mené tous ces projets avec ses convictions, son enthousiasme et sa force habituels. Elle a été totalement impliquée dans la conception et le lancement du *Forum du désarmement* en 1999 et a constamment soutenu l'équipe du *Forum du désarmement*. J'ai personnellement eu le privilège de travailler à ses côtés. Elle m'a beaucoup appris et je suis heureuse de pouvoir la considérer comme un mentor et une amie. À l'UNIDIR, nous espérons tous avoir la chance de collaborer à nouveau avec elle dans le cadre de ses nouvelles fonctions de directeur adjoint et *Scientist in Residence* au James Martin Center for Nonproliferation Studies au Monterey Institute of International Studies.

***Kerstin Vignard***

# Les initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient : des actions essentielles ou une perte de temps ?

Peter JONES

Nombre des personnes qui suivent ce qui se passe au Moyen-Orient<sup>1</sup> connaissent l'expression « Track Two Diplomacy » surtout s'agissant des discussions entre Israéliens et Palestiniens<sup>2</sup>. D'autres activités informelles, moins connues, interviennent cependant aussi faute d'un dialogue régional officiel sur les questions de sécurité et sur la maîtrise des armements. Le présent article s'intéresse à ce phénomène s'agissant du Moyen-Orient et aborde la question délicate de savoir comment mesurer le succès ou ne serait-ce que l'influence de tels processus.

Nous commencerons pas une brève analyse de la diplomatie informelle en soulignant les différences entre les discussions informelles classiques dites « track two » (visant à régler un différend bilatéral) et les échanges sur la sécurité régionale. L'article évoque ensuite le seul processus officiel dans la région, celui du Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale, et le compare aux initiatives informelles pour la sécurité régionale. Nous citerons les principaux projets de ce genre menés dans la région sur les questions de sécurité (qui sont décrits ailleurs)<sup>3</sup>, et tenterons de voir quelle est l'influence de ces discussions. Nous concluons cet article par des réflexions sur l'évolution possible des initiatives informelles sur la sécurité régionale au Moyen-Orient.

## *La diplomatie informelle*

L'expression « track two diplomacy » fut inventée par Joseph Montville en 1981<sup>4</sup>. Pour Montville, cette expression désignait les dialogues informels qui se multipliaient pour trouver une issue à un conflit. Il définissait les discussions « track two » comme étant :

[...] une interaction informelle officieuse entre les membres de nations ou groupes antagonistes cherchant à définir des stratégies, influencer l'opinion publique et organiser les ressources humaines et matérielles de façon à pouvoir régler le conflit<sup>5</sup>.

Selon la définition retenue, les initiatives de ce genre sont apparues au moins avant la première guerre mondiale avec les diverses « sociétés de paix » ayant fait pression pour le désarmement. Il y eut également, pendant de nombreuses années, dans la région Asie-Pacifique, une forme institutionnalisée de discussions informelles<sup>6</sup>.

---

Peter Jones est professeur agrégé à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. L'auteur tient à remercier Ian Anderson, Mark Bailey, Shlomo Brom, Kathy Gockel, David Griffiths, Dalia Dassa Kaye, Henrik Kiil, Emily Landau, Mathias Mossberg, Yasar Qatarnah, Faith Rose, Mohamed Kadry Said, Steve Spiegel et Nicole Waintraub pour leurs commentaires sur les premiers projets de cet article.

Les discussions « track two » telles qu'elles sont considérées aujourd'hui (à savoir des échanges discrets non officiels visant à aider le règlement d'un conflit) sont apparues pour la première fois dans les années 60. John Burton et des confrères de l'University College London mirent sur pied un processus visant à favoriser le règlement d'un différend entre l'Indonésie et la Malaisie. Une communauté de chercheurs et professionnels très actifs est ensuite apparue<sup>7</sup>. Au Moyen-Orient, divers dialogues entre Israéliens et Palestiniens sont un élément clef, mais discret, de la diplomatie régionale<sup>8</sup>.

Ces initiatives ont leurs détracteurs. Certains professionnels de la diplomatie officielle pensent que les « amateurs » ne devraient pas s'engager dans de telles activités car ils pourraient porter atteinte au processus diplomatique<sup>9</sup>. Certains universitaires se demandent si les initiatives « track two » peuvent être considérées comme une discipline et affirment qu'en raison de choix peu judicieux pour les critères d'évaluation, ces activités n'ont pas de crédibilité académique ni de légitimité officielle<sup>10</sup>. Les partisans des initiatives informelles affirment qu'une étude sérieuse de ce domaine est en cours dans la mesure du possible en raison de l'importance de la confidentialité pour nombre de ces processus<sup>11</sup>. Ils doutent que les demandes concernant l'évaluation de l'efficacité des initiatives informelles soient réalisables dans des circonstances réelles<sup>12</sup>.

Deux éléments méritent d'être soulignés dans le cadre de cet article. Premièrement, les initiatives informelles sont prises entre différentes traditions des sciences sociales s'agissant des relations internationales. L'école « réaliste » préfère une analyse des relations internationales mettant l'accent sur des négociations axées sur les intérêts de chacun, la concurrence que se livrent les États pour le pouvoir et des jeux à somme nulle. Quant aux théories constructivistes et socio-psychologiques, elles insistent sur les relations interpersonnelles, le développement des communautés et l'élaboration de normes<sup>13</sup>. Si le réalisme et le constructivisme ne sont pas aussi tranchés que peut le laisser supposer notre résumé, la plupart des initiatives informelles sont plus à l'aise dans la seconde tradition. Les démarches informelles insistent sur les dynamiques interpersonnelles et les techniques socio-psychologiques.

*Dans une région, comme le Moyen-Orient, où le réalisme domine, les nouvelles stratégies ont du mal à s'imposer.*

Dans une région, comme le Moyen-Orient, où le réalisme domine, les nouvelles stratégies ont du mal à s'imposer<sup>14</sup>.

Deuxièmement, la majeure partie des recherches et publications consacrées aux initiatives informelles porte sur le règlement de conflits précis opposant (généralement) deux parties. Par conséquent, la plupart des concepts analytiques et terminologiques utilisés pour évaluer les initiatives informelles découlent des dynamiques et traditions de différentes écoles de « règlement des conflits ». Cette situation est probablement inévitable, mais l'on est en droit de s'interroger sur la pertinence de cette littérature pour les initiatives informelles visant à définir de nouvelles stratégies pour la sécurité régionale.

### ***Le processus officiel de sécurité régionale : le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale***

Entre 1991 et 1995, le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale (Groupe de travail ACRS) était l'un des cinq groupes multilatéraux du processus de paix sur le Moyen-Orient. Ce groupe enregistra des résultats remarquables sur les mesures de confiance et favorisa l'émergence d'un dialogue théorique sur la sécurité régionale<sup>15</sup>. Le Groupe de travail ACRS achoppa sur deux difficultés : les relations entre l'initiative bilatérale du processus de paix et la voie multilatérale (ce n'était pas un problème propre au Groupe de travail ACRS car les quatre autres groupes multilatéraux se heurtèrent aussi à cette difficulté) ; et la question de savoir s'il fallait inclure, et si oui comment, la politique israélienne d'ambiguïté sur le nucléaire – un problème propre au Groupe de travail ACRS.

Le Groupe de travail ACRS souffrit de plusieurs failles. Deux se détachent clairement<sup>16</sup>. En tant que groupe de travail du processus de paix, le Groupe ACRS défendait une vision de la sécurité régionale au Moyen-Orient axée sur la dynamique arabo-israélienne. Si la paix arabo-israélienne est assurément un aspect important de la sécurité régionale, elle n'est pas le seul ; le Groupe ACRS lui a accordé une importance excessive. Deuxièmement, le Groupe ACRS exclut plusieurs pays comme l'Iran, l'Iraq, le Liban, la Libye et la Syrie<sup>17</sup>.

Les rapports entre le Groupe de travail ACRS et les initiatives informelles ont évolué. Certaines des activités informelles soutenaient et complétaient celles du Groupe ACRS ; elles fournissaient des études pour préciser l'ordre du jour du Groupe et permettaient aux hauts fonctionnaires de mieux connaître les problèmes auxquels ils seraient confrontés<sup>18</sup>. Les initiatives informelles devaient aussi favoriser l'émergence, aux niveaux officiel et universitaire, d'une communauté d'experts à même de soutenir un processus intensif et continu de maîtrise des armements dans la région<sup>19</sup>. Le Groupe ACRS se retrouvant dans l'impasse, certains virent les initiatives informelles comme un moyen de poursuivre un processus semi-officiel pendant cette pause ; certaines des initiatives les plus efficaces suivirent leur propre voie lorsqu'il fut évident que les travaux du Groupe ACRS ne reprendraient pas<sup>20</sup>.

### ***Les initiatives informelles et la sécurité régionale au Moyen-Orient : projets et objectifs***

Les initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient ont désormais dépassé les travaux du Groupe ACRS et suivent leur propre chemin. Aujourd'hui, les principaux groupes actifs sont<sup>21</sup> :

- Le Consortium d'instituts de recherche du Moyen-Orient, financé par le Canada et le Danemark, qui étudie des modèles pour un système de sécurité régionale fondée sur la coopération ;
- Le Center for Middle East Development (CMED) de l'Université de Californie, Los Angeles, qui organise des discussions sur divers thèmes concernant la coopération régionale ;
- Les rencontres organisées par International Institute for Strategic Studies (IISS) sur la sécurité dans le Golfe ;
- Le Cooperative Monitoring Center (CMC) du Sandia National Laboratory aux États-Unis (avec un bureau régional en Jordanie), qui étudie avec des experts régionaux les aspects techniques de la maîtrise des armements et plus particulièrement les questions de vérification ;
- Gulf 2000, de l'Université Columbia à New York, qui gère un forum de discussion électronique très respecté et organise des réunions sur des questions touchant le golfe Persique ;
- La Stanley Foundation, basée dans l'Iowa, également active sur la sécurité dans le golfe Persique ;
- Les Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, qui consacrent des réunions aux questions de sécurité au Moyen-Orient ;
- Le réseau italien Landau Network–Centro Volta (LNCV) qui organise des rencontres sur différents thèmes de la maîtrise des armements et de la stabilité régionale ;
- Les travaux de plusieurs instituts de part et d'autre de la Méditerranée affiliés au réseau EuroMeSCo de l'Union européenne, aussi appelé Processus de Barcelone, qui étudient la coopération autour de la Méditerranée.



Plusieurs autres projets informels sont aujourd'hui terminés ou stagnent :

- Le projet de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), un projet sur plusieurs années qui étudie, avec des experts de toute la région, la création d'un régime de sécurité régionale au Moyen-Orient (ce projet a été poursuivi par le consortium mentionné ci-dessus) ;
- Un projet mené par l'Université DePaul dans l'Illinois, qui réunit un petit groupe de personnes d'Égypte, d'Israël et de Jordanie pour une discussion approfondie de la question nucléaire qui a bloqué le processus du Groupe ACRS ;
- Un projet sur l'éventuelle création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans le Golfe mené par le Gulf Research Centre (GRC), basé à Dubaï ;
- Un projet sur les armes biologiques dirigé par Search for Common Ground qui conduit à une coopération entre les pays de la région s'agissant des capacités d'intervention en cas de pandémie ;
- Des activités sur la sécurité maritime financées par le Gouvernement canadien ;
- Des rencontres portant sur divers aspects de la sécurité régionale et la perception des menaces organisées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Pour analyser les différences entre ces projets, il convient de distinguer plusieurs catégories :

- Ceux qui optent pour une approche exclusivement ou principalement sous-régionale en considérant le golfe Persique ou la Méditerranée comme des zones où il faudrait développer un système de sécurité et de coopération avant d'envisager un système pour toute la région (Gulf 2000, Stanley Foundation, GRC, IISS pour le golfe Persique et le processus de Barcelone pour la Méditerranée) ;
- Ceux qui pensent qu'il faut étudier les possibilités d'un système de sécurité et de coopération pour l'ensemble de la région, sans exclure pour autant des initiatives sous-régionales (les projets du Consortium, du CMED et du SIPRI) ;
- Ceux qui ne s'intéressent pas aux stratégies régionales ou sous-régionales, mais préfèrent étudier d'autres sujets comme les mesures de confiance, la maîtrise des armements ou la coopération en matière de sécurité au Moyen-Orient (l'UNIDIR ; le CMC, Search for Common Ground ; l'Université DePaul).

Bien évidemment, les différences ne sont pas toujours aussi claires. Certains projets étudient, en effet, plusieurs aspects de ces questions (par exemple, Pugwash et le réseau LNCV).

Une deuxième différence entre les projets sur la sécurité régionale est leur orientation sur le type de sécurité recherché<sup>22</sup>. La plupart des projets sur la sécurité régionale au Moyen-Orient se concentrent sur la « sécurité collective » et la « sécurité fondée sur la coopération » axées sur les États. La *sécurité collective* décrit généralement la situation d'un groupe d'États ayant un ennemi commun ou percevant une même menace et qui s'allient pour faire face. L'un des exemples les plus connus est celui de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La *sécurité fondée sur la coopération*, dans l'usage moderne<sup>23</sup>, concerne un groupe d'États ayant identifié un ensemble de problèmes ou de préoccupations et qui définit des règles de conduite ou un mécanisme permettant aux États de se réunir pour débattre de leurs craintes et tenter d'établir des relations plus prévisibles. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) illustre ce type de sécurité. Un autre exemple est l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)<sup>24</sup>.

Les deux types de sécurité ne sont étonnamment pas incompatibles. En Europe, l'OSCE et l'OTAN coexistent tout comme auparavant le prédécesseur de l'OSCE, la Conférence sur la sécurité

et la coopération en Europe, avec l'OTAN et le Pacte de Varsovie. En Asie, l'ASEAN coexiste avec des accords de défense collective comme les Five Power Defence Arrangements qui concernent certains pays de l'ASEAN – la Malaisie et Singapour –, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Il n'est donc pas nécessaire de choisir ; les différents types d'accord peuvent donc exister dans un cadre précis, à condition que leurs objectifs ne soient pas contraires.

Ce point est important pour comprendre que certaines initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient se concentrent principalement sur la sécurité collective alors que d'autres examinent les principes de la sécurité fondée sur la coopération. Parmi ceux qui réclament vivement, après l'invasion de l'Iraq menée par les États-Unis, un système pour le golfe Persique, certains préconisaient l'idée d'un accord de sécurité collective entre les États-Unis et certains pays du Golfe sur lequel aurait pu reposer un éventuel système plus large<sup>25</sup>. D'autres parlaient plutôt d'un système de sécurité régionale fondé sur la coopération dans le cadre d'une stratégie accordant la priorité au golfe Persique ou d'une structure plus large pour l'ensemble de la région<sup>26</sup>.

Les projets concernant un système régional ou sous-régional de sécurité *collective* regrouperaient quelques États de la région qui s'associeraient aux États-Unis pour résister à un agresseur. Quant aux projets informels envisageant un système fondé *sur la coopération*, ils mobiliseraient beaucoup plus de pays dans la région (seraient ouverts à tous) et ne chercheraient pas à faire face à un pays particulier mais plutôt à élaborer un code de conduite et les mécanismes de concertation nécessaires pour lui donner effet. Autrement dit, les États ne se sentiraient pas menacés par un pays particulier mais seraient d'accord pour dire que le risque viendrait plutôt de l'incertitude et l'absence de normes concertées de réaction. Comme nous l'avons dit précédemment, les deux types de systèmes pourraient bien sûr coexister au Moyen-Orient, comme c'est le cas dans d'autres régions.

### ***Les rôles, les limites et l'évaluation des initiatives régionales informelles***

Il n'est pas évident de trouver comment analyser l'incidence des actions informelles pour la sécurité régionale et de mesurer leurs résultats. Ce ne devrait pas être étonnant. Le plus difficile dans l'analyse des initiatives informelles (et même du modèle le plus étudié de règlement de conflit bilatéral) est de déterminer les rôles et les limites de ces processus et d'évaluer leur efficacité<sup>27</sup>. C'est encore pire dans le cas des initiatives informelles pour la sécurité régionale<sup>28</sup>.

Ball, Milner et Taylor, dans leur analyse des initiatives informelles de sécurité régionale pour l'Asie-Pacifique<sup>29</sup>, distinguent quatre rôles pour lesquels des critères peuvent être définis et évalués.

- Les processus informels peuvent aider l'élaboration d'orientations pour les gouvernements, surtout s'agissant de nouveaux problèmes ou de questions à plus long terme. En ce sens, ces initiatives, si elles sont acceptées par les gouvernements de la région, peuvent être une sorte de réserve de capacités intellectuelles.
- Les processus informels sont un « laboratoire » pour élaborer et tester de nouvelles idées. De nouveaux concepts ou des propositions particulières peuvent être débattues dans un contexte qui ne lie pas les gouvernements.
- Les processus informels offrent la possibilité de poursuivre des discussions sur la sécurité régionale lorsque les voies officielles sont bloquées. Cela implique une très grande confiance (et probablement une certaine maîtrise) de ces initiatives.
- Les processus informels jouent un rôle de socialisation. Dans un premier temps, ils permettent aux participants de mieux se connaître les uns les autres. Ils peuvent ensuite mieux comprendre les positions et préoccupations de chacun et réussir, en fin de compte, à trouver une position commune sur des questions délicates.

Dans leur article, Ball et ses confrères notent plusieurs limites, certaines étant propres aux initiatives informelles pour la sécurité régionale en Asie-Pacifique. Premièrement, en optant pour des initiatives informelles très proches des gouvernements, cette région a façonné des initiatives qui

***Plus un processus informel est autonome par rapport aux gouvernements et dispose de libertés, moins son influence sera immédiate et mesurable.***

sont généralement une extension de la diplomatie officielle. Si cette situation garantit la transmission des idées, elle signifie aussi que certains problèmes du processus officiel réapparaissent dans les initiatives informelles. Un chercheur nomme ce phénomène le « dilemme de l'autonomie » ; plus un processus informel est autonome par rapport aux gouvernements et dispose de libertés, moins son influence sera immédiate et mesurable, et inversement. Par exemple, certaines idées peuvent ne pas figurer à l'ordre du jour en raison de sensibilités officielles ; le processus aura alors du mal à réunir tous les acteurs<sup>30</sup>.

Une deuxième imperfection de la diplomatie informelle en Asie-Pacifique est le fait qu'elle a, jusqu'à présent en tout cas, largement ignoré la société civile. Dans la région Asie-Pacifique, un troisième type de processus est apparu (« track three ») ; il implique surtout des groupes de la société civile qui dénoncent généralement l'attitude des gouvernements sur des sujets comme les droits de l'homme et se sentent exclus du processus semi-officiel<sup>31</sup>.

Enfin, l'incapacité à réagir rapidement sur des questions urgentes ou dans un contexte régional en évolution rapide est une troisième faiblesse de ce type d'initiatives pour la sécurité régionale. C'est peut-être dû au caractère très institutionnalisé du processus « track two » dans la région Asie-Pacifique.

Dans le cas du Moyen-Orient, Kaye<sup>32</sup> estime que les initiatives informelles pour la sécurité régionale jouent trois rôles. Elle avance aussi que ces rôles se produisent l'un après l'autre, un point qui n'est pas souligné dans l'article de Ball et ses confrères.

- Premièrement, la « socialisation » des élites impliquées est le processus qui voit des experts occidentaux initier ces élites à divers concepts de sécurité ; la plupart de ces interventions se produisent lors de réunions informelles (ce rôle de socialisation est quelque peu différent de celui décrit par Ball et ses confrères).
- Deuxièmement, le « filtrage » des idées politiques extérieures pour l'environnement local est le processus au cours duquel les participants régionaux reprennent les idées présentées pendant la phase de socialisation pour les adapter à leur réalité régionale. Lorsqu'il est très efficace, ce rôle va bien au-delà d'une simple reformulation d'idées spécifiques, il consiste à reformuler largement le conflit de sorte qu'il puisse être appréhendé selon de nouvelles logiques de la sécurité régionale.
- Enfin, la « transmission » de la politique officielle, qui implique un processus plus formel pour traduire en politiques officielles pour la région les idées que les deux autres rôles ont permis de définir. La réduction des budgets de défense ou l'adoption d'accords de maîtrise des armements sont des signes tangibles de succès.

Selon Kaye, ces processus peuvent connaître trois difficultés : celle de trouver des participants ayant les qualifications nécessaires pour être crédibles tout en étant ouverts à de nouvelles approches ; le fait que les élites régionales puissent ne pas être prêtes à renoncer à une logique réaliste pour des concepts de sécurité fondée sur la coopération (dans les cas où un tel changement serait nécessaire, autrement dit pour les projets de sécurité fondée sur la coopération) ; et la possibilité que les élites régionales ne soient pas prêtes à accepter l'idée qu'il soit dans leur intérêt de définir de nouvelles approches de sécurité régionale lorsqu'un différend fondamental (le conflit arabo-israélien) n'est pas réglé.

Évoquant l'intérêt des initiatives informelles pour favoriser la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans le Golfe, un autre auteur note quatre rôles que peuvent jouer ces initiatives<sup>33</sup>.

- L'émergence d'un noyau d'experts régionaux connaissant bien les questions discutées ainsi que les vues des uns et des autres.
- L'occasion pour les gens, y compris des fonctionnaires de pays qui ne se reconnaissent pas, de se rencontrer pour discuter des problèmes.
- La mise au point d'un processus structuré continu permettant aux experts régionaux de s'attaquer aux questions complexes que posera la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive.
- La possibilité d'examiner des idées concernant une grande architecture de sécurité régionale qui est une condition indispensable de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

### *L'évaluation des succès*

Comme nous l'avons vu, il est bien connu qu'il est difficile d'établir des définitions ou des critères précis concernant le succès de toute diplomatie informelle, surtout pour les initiatives portant sur la sécurité régionale. La plupart des indices sont plutôt généraux et prennent en compte la « socialisation » des élites par rapport à de nouvelles façons d'envisager la sécurité et l'apparition de communautés épistémologiques pouvant développer et communiquer des idées dans des régions sujettes aux tensions. (Un autre rôle des initiatives informelles pourrait être d'identifier et développer la « prochaine génération » d'officiels et de chercheurs régionaux.)

Tous ces objectifs sont intéressants. La question reste posée de savoir comment les évaluer. Comment « tirer des enseignements » des projets antérieurs ? Comment garantir à ceux qui financent ces efforts que leurs investissements ont des résultats positifs ? Les réponses ne sont pas simples. Devons-nous évaluer le succès en fonction des accords obtenus par la voie officielle et qui ont été inspirés par des travaux informels ? Cela peut prendre beaucoup de temps et le rapport entre les initiatives informelles de sécurité régionale et d'éventuels accords officiels peut être mince. Le succès doit-il se mesurer au nombre de rencontres organisées et à la stature politique, militaire ou académique des participants ? Ces indicateurs sont concrets mais reflètent-ils pour autant la pertinence du travail réalisé ?

L'importance accordée aux initiatives informelles par les institutions et gouvernements régionaux serait un réel indice pour attester que le processus informel sur les questions de sécurité commence à s'imposer au Moyen-Orient. Pour bénéficier d'une crédibilité politique dans la région, ces travaux doivent être menés par la région plutôt que par des acteurs extérieurs. À l'heure actuelle, quasiment toutes les initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient sont financées par des acteurs extérieurs, principalement des gouvernements et des fondations au Canada, en Europe et aux États-Unis. Outre le soutien financier, une direction régionale plus forte est nécessaire au niveau de la direction de projet comme sur le plan intellectuel. Une exception notable est le projet concernant la zone exempte d'armes de destruction massive dans le Golfe qui est mené et financé par le Gulf Research Centre basé à Dubaï. Pour évaluer ces projets, nous dépendons toutefois beaucoup plus des indices généraux que nous ne le voudrions<sup>34</sup>.

### *Des stratégies possibles pour les initiatives informelles de sécurité régionale au Moyen-Orient*

Jones et Kaye proposent, chacun à leur façon, un modèle d'actions informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient ayant une certaine ressemblance avec celui de la région Asie-Pacifique. La raison principale étant que la plupart des gouvernements du Moyen-Orient seraient certainement

plus à l'aise avec un processus qui serait sous leur « tutelle » ; cela devrait atténuer les risques de voir ces discussions évoluer dans un sens qui les inquiète. En raison de la relation étroite entre les deux niveaux, les résultats seraient forcément transmis au processus officiel. Les problèmes qui sont apparus en Asie sur des questions comme le « dilemme de l'autonomie » risqueraient toutefois de se reproduire au Moyen-Orient voire d'être exacerbés.

Les situations de l'Asie et du Moyen-Orient ne sont, bien évidemment, pas les mêmes. Au Moyen-Orient, il n'existe pas comme c'est le cas en Asie, de réseau de groupes de réflexion régionaux ; il faudrait en créer un. À l'heure actuelle, au moins deux projets cherchent à établir de tels réseaux. Le processus du Consortium, financé par le Canada et le Danemark, progresse en regroupant des instituts régionaux qui travaillent ensemble pour organiser des réunions ouvertes à tous sur les thèmes de la sécurité régionale fondée sur la coopération. Un autre processus, soutenu par le Near East and South Asia (NESA) Center for Strategic Studies de la National Defense University à Washington, et financé par le Gouvernement américain, a créé un réseau régional de centres d'études stratégiques pour organiser des séminaires et des projets. Les instituts de certains pays, comme l'Iran, ne sont pas invités, et la composition de ce processus, qui compte l'Inde, le Pakistan et d'autres pays qui ne sont généralement pas considérés comme faisant partie du Moyen-Orient, reflète la mission plus large confiée au NESA Center par le Département de la défense des États-Unis.

Une autre différence majeure est qu'en Asie-Pacifique, les initiatives informelles pour la sécurité régionale servent à appuyer les discussions officielles, axées sur l'ASEAN, sur ces questions. Depuis l'arrêt du Groupe de travail ACRS, il n'existe plus de processus officiel au Moyen-Orient et ce groupe n'était pas ouvert à tous. Malheureusement, rien ne laisse penser qu'un processus officiel pourrait reprendre dans un avenir proche au Moyen-Orient. Une initiative informelle pourrait-elle être un tremplin pour un processus officiel ? Sinon, un processus informel pourrait-il se poursuivre indéfiniment faute de processus officiel et peut-être « le remplacer » d'une certaine façon au fil du temps ? Les réponses à ces questions ne sont pas encore évidentes. En principe, ce devrait être possible, mais, dans la région, certains gouvernements ne sont peut-être pas prêts à accepter l'idée d'un processus semi-institutionnalisé permanent sur les questions de sécurité régionale, surtout s'il est perçu comme une initiative visant à éluder les questions qui ont empêché le Groupe ACRS de poursuivre ses travaux.

## **Conclusion**

Les initiatives informelles pour la sécurité régionale au Moyen-Orient arrivent peut-être à la croisée des chemins. Plusieurs projets extrêmement utiles ont été menés ou sont en cours avec la participation d'un noyau d'universitaires, d'officiers militaires et de fonctionnaires régionaux ; des résultats précieux ont ainsi pu être obtenus. Ils ne sont toutefois pas nécessairement inclus dans le discours dominant sur le Moyen-Orient et l'on n'a pas encore le sentiment qu'un ensemble d'États du Moyen-Orient pensent que les initiatives informelles méritent d'être soutenues. En outre, comme nous l'avons dit, l'on ignore combien de temps ces processus peuvent se poursuivre en l'absence d'un processus officiel.

Il faut avoir des attentes réalistes. Les problèmes régionaux durent depuis longtemps et ne pourront se régler du jour au lendemain. Même si un processus plus institutionnalisé de sécurité régionale se mettait en place, selon les mêmes lignes que celui qui existe en Asie, seul un processus officiel sur la sécurité régionale pourrait régler la plupart des problèmes auxquels se heurte le Moyen-Orient. L'intérêt de ces initiatives informelles est de favoriser la création d'un tel processus et de le soutenir. Il ne faudrait, par conséquent, pas trop insister sur les « résultats » concrets des initiatives informelles, du moins en public. Ceux qui ont soutenu les initiatives informelles dans la région sont néanmoins en droit de se demander quand les dirigeants régionaux commenceront à jouer un rôle plus grand.



## Notes

1. Dans cet article, le Moyen-Orient désigne la région du « Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ».
2. Pour une analyse poussée des discussions israélo-palestiniennes informelles, voir H. Agha, S. Feldman, A. Khalidi et Z. Schiff, 2004, *Track-II Diplomacy: Lessons from the Middle East*, Cambridge (Massachusetts), The MIT Press.
3. Pour plus d'informations sur les initiatives informelles et la sécurité régionale au Moyen-Orient, voir D.D. Kaye, 2007, *Talking to the Enemy; Track Two Diplomacy in the Middle East and South Asia*, Santa Monica (Californie), RAND, <[www.rand.org/pubs/monographs/2007/RAND\\_MG592.pdf](http://www.rand.org/pubs/monographs/2007/RAND_MG592.pdf)> ; Emily B. Landau, 2006, *Arms Control in the Middle East: Cooperative Security Dialogue and Regional Constraints*, Brighton, Sussex Academic Press et JCSS, chapitre 2 ; P. Jones, 2005, « Track II Diplomacy and the Gulf Weapons of Mass Destruction Free Zone », *Security and Terrorism Research Bulletin*, n° 1, octobre, <[www.grc.ae/bulletin\\_WMD\\_Free\\_Zone.pdf](http://www.grc.ae/bulletin_WMD_Free_Zone.pdf)>, p. 15 à 17 ; D.D. Kaye, 2005, *Rethinking Track Two Diplomacy: The Middle East and South Asia*, Clingendael Diplomacy Papers, n° 3, La Haye (Pays-Bas), Netherlands Institute of International Relations, <[www.clingendael.nl/publications/2005/20050601\\_cdsp\\_paper\\_diplomacy\\_3\\_kaye.pdf](http://www.clingendael.nl/publications/2005/20050601_cdsp_paper_diplomacy_3_kaye.pdf)> ; Agha et al., op. cit., chapitre 8 ; D.D. Kaye, 2001, « Track Two Diplomacy and Regional Security in the Middle East », *International Negotiation: A Journal of Theory and Practice*, vol. 6, n° 1 ; et M. Yaffe, 2001, « Appui à la maîtrise des armements et à la sécurité régionale au Moyen-Orient », *Forum du désarmement*, n° 2, p. 9 à 28.
4. Cette expression utilisée pour la première fois dans W.D. Davidson et J.V. Montville, 1981-82, « Foreign Policy According to Freud », *Foreign Policy*, vol. 45, hiver, est généralement attribuée à Montville.
5. J.V. Montville, 1992, « Transnationalism and the Role of Track-Two Diplomacy », dans W.S. Thompson et al. (sous la direction de), *Approaches to Peace: An Intellectual Map*, Washington, US Institute of Peace, p. 255.
6. Entre 1928 et 1961, l'Institut des relations pacifiques, une organisation non gouvernementale internationale joua un rôle d'avant-garde pour des discussions diplomatiques non officielles. L'Institut fut dissous suite à des difficultés à l'époque de McCarthy. La citation est tirée de L.T. Woods, 2003-2004, « Letters in Support of the Institute of Pacific Relations: Defending a Nongovernmental Organization », *Pacific Affairs*, vol. 76, n° 4, hiver, <[pacificaffairs.ubc.ca/history/woods.pdf](http://pacificaffairs.ubc.ca/history/woods.pdf)>, p. 611. Pour plus d'informations sur l'Institut des relations pacifiques, voir P.F. Hooper (sous la direction de), 1994, *Rediscovering the IPR: Proceedings of the First International Research Conference on the Institute of Pacific Affairs*, Manoa, University of Hawaii.
7. Pour une chronologie des initiatives informelles, voir R.J. Fisher, 2002, « Historical Mapping of the Field of Inter-active Conflict Resolution », dans J. Davies et E. Kaufman (sous la direction de), *Second Track/Citizen's Diplomacy: Concepts and Techniques for Conflict Transformation*, Lanham (Maryland), Rowman & Littlefield, p. 61 à 80.
8. Voir Agha et al., op. cit., et Fisher, 2002, op. cit. Herbert Kelman a dirigé l'un des projets informels les plus longs sur le conflit israélo-palestinien. Voir H.C. Kelman, 2003, « Interactive Problem-solving: Informal Mediation by the Scholar-Practitioner », dans J. Bercovitch (sous la direction de), *Studies in International Mediation: Essays in Honor of Jeffrey Z. Rubin*, New York, Palgrave MacMillan, <[www.wcfia.harvard.edu/sites/default/files/hck\\_IPS.pdf](http://www.wcfia.harvard.edu/sites/default/files/hck_IPS.pdf)>.
9. Voir Cynthia J. Chataway, 1998, « Track II Diplomacy from a Track I Perspective », *Negotiation Journal*, vol. 14, n° 3, juillet. Voir aussi R.J. Fisher, 2006, « Coordination between Track Two and Track One Diplomacy in Successful Cases of Pre-negotiation », *International Negotiation*, vol. 11, n° 1, p. 65 à 89.
10. Voir N.N. Rouhana, 2000, « Interactive Conflict Resolution: Issues in Theory, Methodology, and Evaluation », dans D. Druckman et P.C. Stern (sous la direction de), *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington, National Academy Press, et N.N. Rouhana, 1995, « Unofficial Third-Party Intervention in International Conflict: Between Legitimacy and Disarray », *Negotiation Journal*, vol. 11, n° 3, p. 255 à 270, juillet.
11. Voir R. Fisher, 1997, *Interactive Conflict Resolution*, Syracuse, Syracuse University Press, et R. Fisher (sous la direction de), *Paving the Way: Contributions of Interactive Conflict Resolution to Peacemaking*, New York, Lexington, 2005.
12. H. Saunders et al., 2000, « Interactive Conflict Resolution: A View for Policy Makers on Making and Building Peace », dans Druckman et Stern (sous la direction de), op. cit.
13. Pour un résumé rapide des principales théories des relations internationales, voir S.M. Walt, 1998, « One World, Many Theories », *Foreign Policy*, printemps.
14. Les initiatives informelles peuvent néanmoins jouer un rôle dans les deux contextes selon qu'elles optent pour des actions en douceur (*soft*) ou plus directes (*hard*). Les premières sont des discussions visant à éliminer les barrières psychologiques entre différents groupes alors que les secondes cherchent des solutions aux différends entre les États. Agha et al., op. cit., p. 3 à 5.
15. Pour plus d'informations sur le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale, voir l'article d'Emily B. Landau dans ce numéro du *Forum du désarmement* et les divers articles et ouvrages cités en référence. Voir aussi D. Griffiths, 2000, *Maritime Aspects of Arms Control and Security Improvement in the Middle East*, IGCC Policy Paper, n° 56, San Diego (Californie), Institute on Global Conflict and Cooperation ; J. Peters, 1996, *Pathways to Peace: The Multilateral Arab-Israeli Peace Talks*, Londres, The Royal Institute of International Affairs ; et M. Yaffe, 1994, « An Overview of the Middle East Peace Process Working Group on Arms Control and Regional Security »,

- dans Fred Tanner (sous la direction de), *Confidence-building and Security Co-operation in the Mediterranean, North Africa and the Middle East*, Malte, Université de Malte.
16. Pour plus d'information sur cette analyse, voir P. Jones, 2005, « La maîtrise des armements au Moyen-Orient : ne faudrait-il pas renouveler le Groupe de travail ACRS ? », *Forum du désarmement*, n° 2, 2005, <[www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art2290.pdf](http://www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art2290.pdf)>.
  17. La Syrie et le Liban décidèrent de rester en dehors du processus multilatéral tant que leur différend bilatéral avec Israël ne serait pas réglé. L'Iran, l'Iraq et la Libye ne furent pas conviés à participer aux discussions du Groupe ACRS ; s'ils avaient été invités, ils auraient probablement refusé d'y participer en raison de la participation d'Israël.
  18. Discussions personnelles avec des organisateurs ou participants des premiers projets informels en rapport avec le Groupe ACRS.
  19. Les communautés dites épistémologiques sont des réseaux d'experts ayant défini conjointement un ensemble d'idées sur un sujet. Voir E. Adler, 1992, « The Emergence of Cooperation: National Epistemic Communities and the International Evolution of the Idea of Nuclear Arms Control », *International Organization*, vol. 46, n° 1, hiver, p. 101 à 145.
  20. Ce fut le cas, par exemple, des activités financées par le Canada concernant la sécurité maritime. Échange personnel entre l'auteur et David Griffiths, consultant sur les questions de sécurité maritime et ancien officier de marine canadien qui, après l'arrêt des travaux du Groupe ACRS, mena, pour le Gouvernement canadien, le processus sur les mesures de confiance maritimes.
  21. Voir Kaye, 2007, op. cit., p. 31 à 73 pour une analyse et un résumé des différents projets informels en cours et passés. Dans un souci de transparence absolue, il convient de préciser que l'auteur du présent article a été chef du projet du SIPRI et qu'il est aujourd'hui engagé dans celui du Consortium qui est financé par le Canada et le Danemark.
  22. Ces idées sont développées dans P. Jones, 2007, « Is a Common Threat Perception a Necessary Precondition for the Creation of a Regional Security and Co-operation System? », *Conflict INFOCUS*, n° 21, <[www.rccp-jid.org/conflictinfocus.htm](http://www.rccp-jid.org/conflictinfocus.htm)>. Pour une analyse sérieuse de plusieurs types de sécurité, voir D. Dewitt, 1994, « Common, Comprehensive and Cooperative Security », *The Pacific Review*, vol. 7, n° 1, p. 1 à 15.
  23. Pour plus de précisions sur la sécurité fondée sur la coopération, voir J. Nolan, 1994, *Global Engagement: Cooperation and Security in the 21st Century*, Washington, The Brookings Institution. Il existe une certaine confusion car l'expression « sécurité fondée sur la coopération » (cooperative security) fut utilisée après la première guerre mondiale par le Président Wilson et la Société des Nations dans un sens plus proche de ce que nous appelons aujourd'hui la sécurité collective ; autrement dit, des États qui se regroupent pour dissuader une attaque ou résister à une agression. Ce n'est pas le sens retenu dans cet article.
  24. Il convient de noter que l'OSCE et l'ASEAN jouent respectivement des rôles importants aux niveaux économique et social qui dépassent largement la sécurité au sens strict.
  25. Voir, par exemple, les différentes idées proposées dans M. Yaffe, 2004, « The Gulf and a New Middle East Security System », *Middle East Policy Journal*, vol. XI, n° 3, automne, <[www.mepc.org/journal\\_vol11/0409\\_yaffe.asp](http://www.mepc.org/journal_vol11/0409_yaffe.asp)> et J.A. Russell, 2003, « Searching for a Post-Saddam Regional Security Architecture », *MERIA Journal*, vol. 7, n° 1, mars, <[www.ccc.nps.navy.mil/publications/russellMERIA.pdf](http://www.ccc.nps.navy.mil/publications/russellMERIA.pdf)>.
  26. Voir, par exemple, P. Jones, 1998, *Towards a Regional Security Regime for the Middle East: Issues and Options*, Stockholm, SIPRI, <[www.isn.ethz.ch/pubs/ph/details.cfm?id=10473](http://www.isn.ethz.ch/pubs/ph/details.cfm?id=10473)> ; P. Jones, 2005, *A Gulf WMD Free Zone within a Broader Gulf and Middle East Security Architecture*, Gulf Research Center Policy Analysis Papers ; The Stanley Foundation, 2007, *The Future of Gulf Security: Project Summary Report*, <[www.stanleyfoundation.org/resources.cfm?id=267](http://www.stanleyfoundation.org/resources.cfm?id=267)> ; et F. Leverett, « The Middle East: Thinking Big », *The American Prospect Online*, 21 février 2005.
  27. Le fait que les résultats soient si difficiles à évaluer est l'une des critiques faites par Rouhana. D'autres estiment que des évaluations précises sont impossibles dans un domaine subjectif. Pour une analyse du débat, voir T. Pearson d'Estree, L.A. Fast, J.N. Weiss et M.S. Jakobsen, 2001, « Changing the Debate about 'Success' in Conflict Resolution Efforts », *Negotiation Journal*, vol. 17, n° 2, avril, p. 101 à 113.
  28. Trois universitaires impliqués dans les processus informels de sécurité régionale pour l'Asie-Pacifique constatent : « [...] un grand nombre (si ce n'est la plupart) des avantages des initiatives informelles pour la sécurité sont intangibles et, par conséquent, difficiles à évaluer ». Voir D. Ball, A. Milner et B. Taylor, 2006, « Track 2 Security Dialogue in the Asia-Pacific: Reflections and Future Directions », *Asian Security*, vol. 2, n° 3, 2006, p. 182.
  29. Voir Ball et al., op. cit., p. 179 à 182. Ball et ses confrères précisent que leur analyse se fonde sur B. Job, 2003, « Track 2 Diplomacy: Ideational Contribution to the Evolving Asian Security Order », dans M. Alagappa (sous la direction de), *Asian Security Order: Instrumental and Normative Features*, Stanford, Stanford University Press.
  30. Voir H.J. Kraft, 2000, « The Autonomy Dilemma of Track Two Diplomacy in Southeast Asia », *Security Dialogue*, vol. 31, n° 3, septembre, p. 343 à 356. Voir aussi Seng See Tan, 2005, « Non-official Diplomacy in Southeast Asia: 'Civil Society' or 'Civil Service?' », *Contemporary Southeast Asia*, vol. 27, n° 3, décembre, p. 370 à 387.
  31. Tan, op. cit., p. 377.
  32. Kaye, 2007, op. cit., p. 21 à 29.
  33. P. Jones, 2005, « Track II Diplomacy and the GWMDFFZ », op. cit., p. 16.

34. Un élément intéressant ressort de ce tour d'horizon des points de vue de six auteurs : tous considèrent les discussions informelles sur la sécurité régionale comme étant, au fond, des instruments pour élaborer des modèles de sécurité fondée sur la coopération et s'intéressent principalement aux initiatives informelles comme moyen d'introduire de nouvelles conceptions de la sécurité dans des régions perturbées. La question de savoir si les initiatives informelles sur la sécurité régionale cherchant à développer des concepts de sécurité collective seraient très différentes et, si oui, en quel sens, n'a pas été analysée.





## Le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale : les succès, les échecs et les possibilités actuelles pour la région

Emily B. LANDAU

Le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale (Groupe de travail ACRS) était l'un des cinq groupes de travail constituant la voie multilatérale du processus de paix de Madrid au début des années 90<sup>1</sup>. Ces pourparlers pour la maîtrise des armements dans l'ensemble de la région – qui eurent lieu entre 1992 et 1995 et impliquèrent 14 parties régionales – furent une expérience unique de discussions sur la sécurité régionale au Moyen-Orient. En fait, malgré les insuffisances de ce processus (que nous évoquerons plus loin), l'on peut penser avec nostalgie à la période d'espoir qui s'était ouverte au début des années 90. D'un autre côté, en raison précisément de la gravité des menaces perçues, la situation régionale actuelle devrait favoriser l'émergence d'un intérêt commun fort ; les États devraient l'exploiter pour relancer un cadre de dialogue régional qui fait cruellement défaut.

Le Groupe de travail ACRS s'intéressait principalement aux relations en matière de sécurité entre les États de la région et devait chercher, comme l'avaient prévu les organisateurs, à accroître la stabilité et le sentiment de confiance mutuelle. En fait, le cadre retenu pour les discussions devait précisément favoriser le dialogue entre les participants et aider à mieux comprendre les préoccupations des autres ainsi que la façon dont chacun percevait les menaces. L'objectif était d'aboutir à un accord reposant sur une compréhension commune de la maîtrise des armements pour les États participants et pour l'ensemble de la région<sup>2</sup>.

Selon le Secrétaire d'État américain de l'époque, James Baker, les pourparlers devaient étudier un ensemble de mesures simples de confiance ou de transparence concernant la notification de certaines activités militaires et les communications de prévention des crises ; l'objectif étant de réduire les risques d'incidents ou d'erreurs d'appréciation pouvant déboucher sur une concurrence accrue voire sur un conflit<sup>3</sup>. Cette logique de maîtrise des armements découlait de l'expérience des superpuissances pendant la guerre froide, quand la maîtrise des armements était perçue surtout comme un processus pour stabiliser les relations de dissuasion nucléaire entre les deux superpuissances. Dans le contexte régional, l'idée était d'améliorer les connaissances et la confiance réciproque et d'instaurer, pas à pas, la stabilité en commençant par des mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Les MDCS sont des mesures militairement importantes acceptées par les États qui pensent qu'elles vont renforcer leurs intérêts communs de sécurité sans affecter leurs préoccupations premières en matière de sécurité. Les MDCS sont l'essence même d'une stratégie avantageuse pour tous en matière de sécurité et incarnent un processus interétatique progressif et dynamique<sup>4</sup>. Il semblait que lorsque la confiance serait instaurée – et que des négociations de paix seraient engagées pour améliorer plus généralement les relations interétatiques –, les États pourraient passer au stade plus délicat de la maîtrise des armements et se concentrer alors sur les arsenaux d'armes de destruction massive (ADM).

Emily B. Landau dirige le programme sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale de l'Institut d'études de sécurité nationale (INSS), à l'Université de Tel-Aviv.

Un examen rapide montre pourtant que si le principal facteur qui motivait la tenue de ces pourparlers était, à n'en pas douter, l'intérêt de chacun à réduire les dangers liés aux ADM dans la région, les pourparlers concernaient principalement des MDCS qui ne portaient pas directement sur ces armes. Ces mesures furent à l'origine des premiers succès du Groupe de travail ACRS avant que la décision ne fut prise de reporter de manière indéfinie les discussions.

### ***Les succès des pourparlers et les tensions qui apparaissent***

Nous décrivons brièvement les premiers succès du Groupe ACRS avant de voir, plus en profondeur, la dynamique qui a conduit à l'arrêt des pourparlers. Cet article examine avec plus d'attention les motifs expliquant l'arrêt des discussions. Nous nous étendrons, en effet, sur la raison fréquemment invoquée à savoir les positions inconciliables de l'Égypte et d'Israël sur la question nucléaire. Nous allons envisager cette dynamique bilatérale dans un cadre régional plus large et évaluer l'influence des dynamiques régionales, en particulier celle des politiques entre pays arabes et notamment le rôle de l'Égypte.

Les 14 participants régionaux lancèrent le processus de dialogue en 1992 en assistant à deux séances plénières organisées comme des séminaires de formation ; les représentants russes et américains exposèrent l'expérience qu'ils avaient faite de la maîtrise des armements dans les années 70 et 80. Ce ne fut qu'à la troisième séance plénière que commença vraiment la définition d'un ordre du jour pour le Moyen-Orient et que débutèrent des discussions intersessions sur des questions conceptuelles et opérationnelles. Ces rencontres se poursuivirent jusqu'en 1995, même si la dernière séance plénière (qui avait autorité pour approuver les décisions) eut lieu à Tunis en décembre 1994.

Entre 1993 et 1995, les discussions portant sur le « panier opérationnel » du Groupe de travail ACRS se concentrèrent sur quatre catégories de MDCS ; lors de la sixième et dernière séance plénière du Groupe de travail des avancées remarquables furent enregistrées pour ces quatre catégories.

- *Les questions maritimes* : deux documents furent approuvés, l'un portant sur les recherches et secours et l'autre sur les incidents en mer ; la Tunisie acceptait le principe d'organiser un exercice supplémentaire en mer ainsi qu'une rencontre entre officiers supérieurs de la marine de la région.
- *Les questions de notification préalable et d'échange militaire* : un accord concernant la notification préalable des exercices militaires fut conclu et les parties acceptèrent d'échanger des informations concernant le personnel militaire, les documents militaires non confidentiels ainsi que la formation des militaires.
- *Un réseau de communications régionales* : six parties (l'Égypte, Israël, la Jordanie, Oman, les Palestiniens et la Tunisie) acceptaient l'idée de participer à un réseau temporaire à La Haye ; l'Égypte proposa d'accueillir par la suite au Caire le centre permanent.
- La création de trois *centres de sécurité régionale* : décision fut prise de créer un centre principal en Jordanie, puis des centres secondaires au Qatar et en Tunisie. Leurs objectifs étaient la prévention, la gestion et le règlement de crises<sup>5</sup>.

Même s'ils furent interrompus avant que ces MDCS ne puissent être officiellement adoptées par les États et appliquées, les pourparlers avaient permis de s'entendre clairement sur ces différents points, un résultat loin d'être négligeable. Ils aboutirent à un résultat concret qui prouvait que de tels accords étaient possibles. Ils seront, c'est certain, un point de référence important pour tout nouveau dialogue sur la sécurité régionale au Moyen-Orient.

Le succès principal du Groupe de travail ACRS – comme le reflétaient les discussions ainsi que le premier accord sur les MDCS – était qu'il *considérait les armes dans leur contexte*. Ainsi, au lieu

de se focaliser uniquement sur l'élimination des armes, le Groupe ACRS considérait qu'attacher de l'importance aux préoccupations des États de la région en matière de sécurité était essentiel pour réduire les tensions. Le Groupe de travail mit donc l'accent sur les États plutôt que sur les traités et donna la priorité aux relations qu'entretenaient les États plutôt qu'à leurs armes et arsenaux.

Il ne fait aucun doute que le différend entre Israël et l'Égypte sur la question nucléaire joua, dès le début, un rôle évident dans la dynamique des pourparlers. L'Égypte voulait clairement que les discussions se concentrent sur l'élimination des ADM (principalement les armes nucléaires attribuées à Israël), alors qu'Israël préférait défendre l'objectif de sécurité régionale. Israël voulait reporter le sujet des capacités nucléaires jusqu'à ce que des accords de paix soient conclus avec tous ses voisins.

***Le Groupe de travail mit donc l'accent sur les États plutôt que sur les traités et donna la priorité aux relations qu'entretenaient les États plutôt qu'à leurs armes et arsenaux.***

L'idée selon laquelle la première phase des pourparlers devait se concentrer sur les MDCS faisait quasiment l'unanimité, mais l'opposition de l'Égypte qui refusait que ces mesures soient discutées si la question nucléaire n'était pas évoquée en parallèle ne fit qu'augmenter. Dès le début de l'année 1995, l'Égypte résista. Elle s'opposa ensuite fermement à la poursuite de discussions sur d'autres accords régionaux tant que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive ne figurerait pas clairement à l'ordre du jour du Groupe de travail ACRS. Cette position – ainsi que la tension croissante qu'elle provoqua entre Israël et l'Égypte – rendit impossible l'idée d'une séance plénière en 1995 ; les États-Unis décidèrent donc en décembre de reporter de manière indéfinie les pourparlers.

### ***La fin du Groupe de travail ACRS : une explication axée sur le contexte régional***

À première vue, et en raison des tensions manifestes entre Égyptiens et Israéliens, la disparition du Groupe ACRS serait due principalement aux divergences sur la question nucléaire<sup>6</sup>. Les Égyptiens acceptèrent un certain temps les discussions sur les MDCS, mais furent exaspérés de voir que les débats ne passèrent jamais à la question nucléaire. L'Égypte tenta de jouer selon les règles des MDCS en suggérant, ce qui lui semblait une bonne mesure, qu'Israël adhère au TNP. Cela ne correspondait bien évidemment pas à la logique des MDCS qui est d'insister sur les domaines où des accords peuvent être trouvés car ils ne concernent pas et ne menacent pas les intérêts cruciaux de sécurité des parties concernées. Pour sa part, Israël était satisfait du processus de renforcement de la confiance et n'était pas prêt à débattre de la question nucléaire comme le voulait l'Égypte. Israël estimait avoir fait une concession majeure en déclarant en février 1995 (après avoir été pressé de faire preuve d'une certaine flexibilité à l'égard de la position de l'Égypte) qu'il était prêt à s'engager dans des discussions sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient deux ans après la signature d'accords de paix avec ses voisins, et notamment l'Iran et l'Iraq.

Cette explication est insuffisante car elle ne tient pas compte des autres participants engagés dans les discussions. C'est oublier que d'autres États arabes étaient non seulement prêts à s'impliquer dans les MDCS mais qu'ils les trouvaient intéressantes et importantes. De nombreux participants au Groupe ACRS ont déclaré que ces pourparlers avaient été une révélation sur la façon d'envisager les réalités régionales<sup>7</sup>. L'Égypte ne s'opposait donc pas seulement à Israël mais aussi aux autres participants arabes. Rien dans les pourparlers ne menaçait clairement l'Égypte en particulier (ce pays aurait, au contraire, pu tirer profit de la sécurité régionale accrue qui se mettait en place) ; cet échec peut donc difficilement s'expliquer uniquement par la dynamique israélo-égyptienne.

Cette explication ne dit pas non plus que l'Égypte était le seul acteur à souligner l'urgence capitale de la question nucléaire. Pourquoi l'Égypte – qui a un accord de paix avec Israël – était-elle le seul pays à se montrer tellement inquiet au point même de présenter, à la fin, la question nucléaire comme une menace directe et immédiate ?

L'on comprend mieux dès l'instant où l'on examine de plus près la dynamique du processus. En fait, si l'on oublie le point de rupture des pourparlers pour s'intéresser au processus même, l'on s'aperçoit que le Groupe de travail avait, sur de nombreux plans, les caractéristiques d'un processus régional en devenir :

- Le Groupe de travail ACRS fut la première initiative visant à appliquer de manière globale le principe de maîtrise des armements au Moyen-Orient ;
- La structure du Groupe ACRS était unique : il s'agissait d'un dialogue multilatéral, incluant Israël, organisé sous la forme de séminaires ;
- Il y avait une réelle volonté de trouver des sujets pouvant appliquer une logique avantageuse pour tous. Cette logique – que suivaient les MDCS – éloignait les participants de positions inconciliables qui l'emportent souvent au Moyen-Orient.

Je pense que l'Égypte connaissait, à l'époque, tous ces éléments qui caractérisaient les pourparlers. L'Égypte avait d'ailleurs reconnu que ces pourparlers – ainsi que d'autres forums régionaux qui prirent de l'ampleur au début des années 90 – créaient, au Moyen-Orient, une nouvelle dynamique qui pouvait fortement influencer la façon dont la politique régionale serait menée à l'avenir. Si les organisateurs du Groupe de travail ACRS voyaient cela comme une avancée positive, l'Égypte – avec ses ambitions – voyait cette nouvelle réalité comme une menace potentielle.

L'Égypte s'était engagée dans les travaux du Groupe ACRS avec un objectif très clair de maîtrise des armements qui, pensait-elle, serait facilement accepté par les autres pays arabes. L'Égypte comptait sur ce projet – et sur l'acceptation de son interprétation de la maîtrise des armements par les autres États – pour accroître sa position régionale dominante dans le nouveau cadre qui se mettait en place<sup>8</sup>.

Le fait qu'Israël participe activement aux pourparlers représentait une difficulté particulière pour l'Égypte : Israël était non seulement en dehors de sa sphère d'influence mais était aussi perçu comme un rival pour la première place régionale. L'idée des MDCS était de plus en plus acceptée au sein du Groupe ACRS ce qui signifiait pour l'Égypte que la logique de maîtrise des armements prônée par les États-Unis et par Israël l'emportait sur la sienne qui envisageait la maîtrise des armements comme l'élimination des ADM. L'Égypte était donc de plus en plus mal à l'aise dans les discussions.

Cette explication se fonde sur une interprétation des règles de la politique entre pays arabes au cours du xx<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement sur le lien entre l'identité de l'Égypte en tant que leader régional et le nationalisme arabe. Au fil des années, des règles du jeu apparurent dans la sphère politique du Moyen-Orient arabe avec, entre autres, les attentes de l'Égypte pour s'imposer comme leader des États arabes. Ces règles s'appliquaient aussi à l'Égypte dans le nouveau cadre de dialogue mis en place dans les années 90. En somme, l'Égypte pensait que si elle réussissait à se faire le chantre de l'intérêt national arabe, elle gagnerait la légitimité nécessaire pour affirmer sa position dominante.

Un pays ne pouvait toutefois ni demander ni exiger la première place ; elle lui était plutôt *attribuée* en raison d'un comportement. L'Égypte devait montrer clairement qu'elle cherchait à défendre l'intérêt arabe et c'est précisément ce qu'elle tenta de faire en défendant son idée de la maîtrise des armements.

Bien évidemment, dans le cadre des pourparlers du Groupe ACRS, l'Égypte ne mentionna jamais sa volonté d'occuper la première place ; elle affirmait que son unique préoccupation était la question de la maîtrise des ADM. Pendant la période d'activité du Groupe de travail ACRS, l'Égypte évoquait ouvertement sa volonté de réaffirmer sa position dominante dans d'autres initiatives (avec notamment sa médiation dans le conflit israélo-palestinien, qu'elle cherchait à utiliser pour justifier son accord de paix avec Israël) ; rien ne permet donc de penser qu'il en allait différemment pour le Groupe de travail ACRS. En fait, les cadres multilatéraux représentaient une difficulté particulière pour l'influence de

l'Égypte car ils instaurent de nouvelles relations régionales au Moyen-Orient. La volonté de l'Égypte de dominer ces pourparlers était donc probablement très marquée.

L'influence négative des règles régionales sur l'attitude de l'Égypte à l'égard des pourparlers, et sur les discussions elles-mêmes, ne fut pas suffisamment prise en compte à l'époque. L'un des objectifs principaux des discussions sur la maîtrise des armements était d'influencer le contexte des relations en matière de sécurité dans la région, mais le Groupe ACRS ne tint pas suffisamment compte de l'influence des réalités régionales surtout celles qui n'avaient pas directement trait aux questions de sécurité. En réalité, les éléments clés du contexte régional antérieur exercèrent une influence implicite importante car la dynamique régionale qui se dégageait des discussions allait à l'encontre des politiques et pratiques régionales bien établies. Le différend entre Israël et l'Égypte sur la question nucléaire était un signe manifeste d'une dynamique régionale plus complexe. Analyser l'importance du cadre régional du Groupe ACRS permet d'envisager, dans leur contexte régional, les difficultés qui apparaissent entre Israël et l'Égypte sur la question nucléaire.

### ***Appliquer l'expérience du Groupe ACRS aux réalités actuelles***

Il est important de savoir ce que nous pouvons retenir de cette expérience régionale du début des années 90 pour traiter aujourd'hui les questions de sécurité au Moyen-Orient<sup>9</sup>. Il semble évident que la réponse à la question de savoir si l'expérience du Groupe ACRS peut s'appliquer aux réalités régionales actuelles et aux difficultés de la maîtrise des armements, et si oui comment, dépend fortement de la façon dont chacun a perçu les activités du Groupe ACRS et les raisons de sa disparition. En fait, deux types d'observations ressortent de cette première série de discussions sur la maîtrise des armements. La première est conceptuelle et concerne la logique de maîtrise des armements qui fut choisie et appliquée dans les discussions, autrement dit des avancées progressives visant à définir les relations entre États par le biais d'efforts concertés profitant à tous. Était-ce la bonne stratégie ? Si l'on suit l'explication avancée dans cet article, la justesse de cette logique fut mise en évidence à la fois par les succès et les échecs du Groupe de travail ACRS. Si les résultats des discussions (à savoir les MDCS) confirment la pertinence de la logique de maîtrise des armements retenue, les échecs peuvent étonnamment s'expliquer aussi en ces termes : ils démontraient que l'influence du contexte régional sur les relations interétatiques au Moyen-Orient n'avait pas été suffisamment prise en compte.

La deuxième série d'enseignements vient d'une analyse de la façon dont cette logique de la maîtrise des armements fut appliquée : ce qui favorisa les avancées et ce qui les compromit. Ces éléments permettent d'évaluer les possibilités réelles d'appliquer cette logique aujourd'hui. Nous devons maintenant étudier si des conditions régionales particulières peuvent soutenir le type de dialogue qui fut engagé par le Groupe ACRS sur la sécurité régionale.

L'analyse que nous venons de faire de l'attitude de l'Égypte à l'égard du Groupe ACRS est intéressante principalement en ce sens qu'elle affine notre connaissance de l'importance du contexte régional dans les initiatives visant à encourager toute nouvelle dynamique régionale, même s'il semble qu'il n'existe aucun lien évident ou direct avec la question discutée. Comme nous l'avons dit précédemment, c'est principalement le manque d'attention accordée aux politiques et normes régionales antérieures qui fut responsable de l'arrêt des travaux du Groupe ACRS et de son interruption indéfinie. Par conséquent, la première leçon est de tenir compte, lorsqu'on envisage et discute de maîtrise des armements et de sécurité régionale au Moyen-Orient, du facteur essentiel que représente le contexte des relations régionales – quelles qu'elles soient à ce moment-là. Ne pas accorder une attention suffisante à ce facteur risque de compromettre les avantages d'un dialogue visant à renforcer la confiance qui profiterait à tout le

***La première leçon est de tenir compte, lorsqu'on envisage et discute de maîtrise des armements et de sécurité régionale au Moyen-Orient, du facteur essentiel que représente le contexte des relations régionales.***



monde. Il est crucial, à ce stade, de s'assurer que toutes les parties ont intérêt à participer car elles sont convaincues qu'elles ont plus à gagner qu'à perdre en s'impliquant dans une initiative de sécurité par la concertation pour l'ensemble de la région.

Les réalités régionales ont beaucoup changé depuis le début des années 90 ; tous les facteurs qui étaient alors importants pourraient être moins pertinents aujourd'hui et d'autres facteurs régionaux occupent peut-être le premier plan. Quant à l'Égypte, sa réputation régionale est désormais directement contestée par d'autres pays de la région, en particulier par l'Iran avec ses ambitions nucléaires et sa volonté d'hégémonie. Tout défi qu'Israël peut faire peser sur la position régionale de l'Égypte paraît bien faible par rapport à ceux que représente l'Iran. L'Iran semble disposer dans la région d'une communauté qui peut être facilement mobilisée pour accroître son influence et sa puissance régionale. Il s'agit de la population chiite.

La sensibilité de l'Égypte concernant sa volonté d'occuper la première place reste constante, mais le fait que son rival potentiel change peut avoir des conséquences importantes. De nombreux autres pays du Moyen-Orient estiment, chacun pour des raisons différentes, que l'Iran est de plus en plus un motif d'inquiétude. Cette peur commune que suscitent les ambitions régionales de l'Iran – exacerbée par ses avancées nucléaires – pourrait être pour les États un point commun sur lequel se fonder pour instaurer un dialogue sur une sécurité régionale concertée. La position dominante de l'Égypte se trouverait renforcée par ce processus, alors qu'elle semblait être affaiblie dans le cas du Groupe ACRS. Un tel dialogue ne peut être envisagé que si l'idée de poursuivre une coopération constructive suscite un réel intérêt commun ; cette idée découle non seulement du Groupe de travail ACRS mais aussi d'engagements, passés et présents, de concertation régionale au Moyen-Orient<sup>10</sup>.

Un autre point important, évoqué ailleurs, est l'importance d'envisager, en plus des initiatives régionales, des groupements sous-régionaux pour la coopération en matière de sécurité régionale<sup>11</sup>. D'où l'importance d'avoir des intérêts communs forts ; si ces groupes sous-régionaux d'États font l'objet d'attentions particulières c'est précisément parce qu'ils ont des intérêts communs qui ne sont pas nécessairement partagés par tous les pays de la région. Cette logique pourrait bien sûr créer un processus régional beaucoup plus complexe, avec des dynamiques interdépendantes qui se recoupent, et pourrait créer de nouvelles difficultés. Il n'en reste pas moins que la chance de mettre en place des cadres actifs de dialogue régional l'emporte sur toute difficulté ; cette possibilité devrait donc être sérieusement envisagée.

### ***Les conditions actuelles sont-elles propices au dialogue régional ?***

Au cours des années qui suivirent les travaux du Groupe ACRS, et plus particulièrement après le 11 septembre 2001, la non-prolifération était essentiellement axée sur des États particuliers. Chaque pays soupçonné de prolifération nucléaire était traité à part, par différents moyens diplomatiques ou par la force militaire. Cette stratégie a certes produit des résultats – en particulier dans le cas de la Libye –, mais les échecs sont cuisants, surtout dans le cas du dossier du nucléaire iranien qui traîne depuis cinq ans et ne semble pas prêt de se refermer. De tels éléments justifieraient que certaines énergies consacrées à la maîtrise des armements soient affectées à la sphère régionale et à des initiatives visant à créer de nouvelles règles du jeu dans le domaine de la sécurité.

Vu la menace nucléaire iranienne et les inquiétudes communes qu'elle suscite, deux options théoriques sont envisageables pour la poursuite du dialogue sur la sécurité régionale : avec ou sans l'Iran (et probablement en opposition à ce pays). À ce stade, tout dialogue avec l'Iran dans la sphère régionale, qui comprend Israël, n'est pas une option réaliste. Un dialogue entre les États de la région sans l'Iran serait plus réaliste et, comme nous l'avons vu, aurait une logique conceptuelle ; il ne semble toutefois pas être encore d'actualité.

La rencontre d'Annapolis, qui a eu lieu en novembre 2007, pourrait être un pas dans cette direction si elle préserve l'accent implicite mis sur le contexte régional plutôt que de chercher presque exclusivement la conclusion d'un accord entre Israël et Palestiniens<sup>12</sup>. Annapolis a bénéficié de l'engagement d'une importante puissance extérieure, qui a beaucoup fait pour garantir une large participation régionale ; une initiative qui va dans le sens d'un autre enseignement du Groupe ACRS, à savoir le rôle essentiel d'un rassembleur extra-régional pour favoriser le dialogue régional. La crainte de voir l'Iran profiter de son avantage stratégique pour imposer sa volonté et ses priorités au Moyen-Orient semble avoir motivé les Américains qui ont organisé cette rencontre. Selon certains rapports, l'administration Bush espère encore utiliser cette rencontre pour engager une dynamique régionale qui impliquera et encouragera les forces les plus modérées de la région ou celles favorables à un statu quo afin de s'opposer à l'Iran<sup>13</sup> ; reste à voir si cela se produira. Quoi qu'il en soit, la dynamique qui a abouti à Annapolis a démontré la complexité des intérêts et des relations des différents pays de la région qui ne manqueront pas d'influer sur tout cadre de coopération envisagé au niveau de la région pour traiter de l'avenir du Moyen-Orient.

## Notes

1. Pour une analyse générale des pourparlers multilatéraux, voir Joel Peters, 1994, *Building Bridges: The Arab-Israeli Multilateral Talks*, Londres, Royal Institute of International Affairs ; et Dalia Dassa Kaye, 2001, *Beyond the Handshake: Multilateral Cooperation in the Arab-Israeli Peace Process, 1991-1996*, New York, Columbia University Press. Le Groupe de travail ACRS a été évoqué et analysé dans de nombreuses études. Voir plus particulièrement Bruce Jentleson, 1996, *The Middle East Arms Control and Regional Security (ACRS) Talks: Progress, Problems and Prospects*, IGCC, Policy Paper, n° 26 ; Bruce Jentleson et Dalia Dassa Kaye, 1998, « Security Status: Explaining Regional Security Cooperation and Its Limits in the Middle East », *Security Studies*, vol. 8, n° 1, p. 204 à 238 ; Shai Feldman, 1997, *Nuclear Weapons and Arms Control in the Middle East*, Center for Science and International Affairs Studies in International Security, Cambridge (Massachusetts), The MIT Press ; Peter Jones, 1997, « Arms Control in the Middle East: Some Reflections on ACRS », *Security Dialogue*, vol. 28, n° 1, p. 57 à 70 ; Peter Jones, 2003, « Negotiating Regional Security and Arms Control in the Middle East: The ACRS Experience and Beyond », *Journal of Strategic Studies*, vol. 26, n° 3, p. 137 à 154 ; Peter Jones, 2005, « La maîtrise des armements au Moyen-Orient : ne faudrait-il pas renouveler le Groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale ? », *Forum du désarmement*, n° 2, p. 57 à 65 ; Emily Landau, 2001, *Egypt and Israel in ACRS: Bilateral Concerns in a Regional Arms Control Process*, JCSS Memorandum, n° 59, Tel Aviv, Université de Tel-Aviv et Centre Jaffee d'études stratégiques ; Emily B. Landau et Tamar Malz, 2003, « Assessing Regional Security Dialogue through the Agent/Structure Lens: Reflections on ACRS », *Journal of Strategic Studies*, vol. 26, n° 3, p. 155 à 179 ; et Emily B. Landau, 2006, *Arms Control in the Middle East: Cooperative Security Dialogue and Regional Constraints*, Brighton, Sussex Academic Press et JCSS.
2. L'analyse des pourparlers du Groupe de travail ACRS présentée ici se fonde sur Emily B. Landau, 2006, op. cit.
3. « Remarks by Secretary of State James A. Baker, III before the Organizational Meeting for Multilateral Negotiations on the Middle East – House of Unions », Moscou, 28 janvier 1992.
4. Voir Ariel Levite et Emily Landau, 1997, « Confidence and Security Building Measures in the Middle East », *Journal of Strategic Studies*, vol. 20, n° 1, p. 143 à 171. Pour plus d'informations sur les MDC et les MDCS, voir Johan J. Holst et Karen A. Melander, 1977, « European Security and Confidence-building Measures », *Survival*, vol. 19, n° 4, juillet-août ; J. Alford (sous la direction de), 1979, *The Future of Arms Control: Part III: Confidence-Building Measures*, Adelphi Paper, n° 149, Londres, International Institute for Strategic Studies ; Johan H. Holst, 1983, « Confidence Building Measures: A Conceptual Framework », *Survival*, vol. 25, n° 1, janvier-février ; Alan Platt (sous la direction de), 1992, *Arms Control and Confidence Building in the Middle East*, Washington, US Institute of Peace Press ; David B. Dewitt et Gabriel Ben-Dor (sous la direction de), 1994, *Confidence Building Measures in the Middle East*, Boulder (Colorado), Westview ; Michael Krepon (sous la direction de), 1995, *A Handbook of Confidence-Building Measures for Regional Security*, Washington, Henry L. Stimson Center, seconde édition ; et James Macintosh, 1996, *Confidence Building in the Arms Control Process: A Transformation View*, Arms Control and Disarmament Studies, n° 2, Ottawa, Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international.
5. Emily B. Landau, 2006, op. cit., p. 42 à 47.
6. Des analystes avancent d'autres explications comme le fait que des acteurs majeurs dans le domaine des ADM comme l'Iraq et l'Iran ne prirent pas part à ces pourparlers. Ces raisons n'étaient toutefois pas le cœur du problème. Une autre explication souvent avancée est le fait que les pourparlers multilatéraux étaient liés au processus bilatéral de paix de Madrid ; les pourparlers multilatéraux souffrirent donc de l'échec de ce dernier. Il faudrait cependant garder à l'esprit



deux faits : premièrement, le Groupe de travail ACRS commença à chanceler bien avant que le processus de paix ne rencontre des difficultés et, deuxièmement, au moins un groupe de travail multilatéral – celui sur l'eau – était encore très actif au début du *xxi*<sup>e</sup> siècle, survivant même à la deuxième Intifada. Cela prouve que lorsqu'il existe un réel intérêt commun à coopérer sur des questions régionales, les activités peuvent résister même à des problèmes bilatéraux. Cela étant, il est vrai que lors des discussions du Groupe de travail ACRS les participants soulignèrent l'importance du lien entre le processus bilatéral et les actions multilatérales, ce qui pesa sur les pourparlers. Sur ce point, Jones soutient qu'il « faut trouver un schéma qui rendra plus difficile l'invocation du conflit arabo-israélien comme prétexte pour ne pas entamer de discussions sérieuses sur une nouvelle architecture de sécurité régionale ». (Voir Peter Jones, 2005, op. cit., p. 60).

7. Sur la base d'entretiens poussés que l'auteur a eus, entre 1998 et 2000, avec près de 25 participants aux travaux du Groupe ACRS.
8. Les paragraphes suivants qui éclairent l'attitude de l'Égypte reprennent l'explication développée et étayée dans Emily B. Landau, 2006, op. cit.
9. Un article de Peter Jones écrit en 2005 (op. cit.) apporte une série de réponses et avance certains éléments clés : le processus est déjà un résultat en soi ; l'objectif n'est pas un accord particulier, mais une nouvelle approche de la sécurité dans la région ; et comme ce processus sera complexe, il importe au plus haut point d'être réaliste sur ce qui est possible, surtout à court terme.
10. Voir Emily B. Landau et Fouad Ammor, 2006, *Regional Security Dialogue and Cooperation in the South: Exploring the Neglected Dimension of Barcelona*, EuroMeSCo, research paper, n° 48, octobre 2006, <[www.euromesco.net/images/regional%20security%20dialogue%20eng.pdf](http://www.euromesco.net/images/regional%20security%20dialogue%20eng.pdf)>.
11. Peter Jones, 2005, op. cit.
12. Voir Emily B. Landau, 2007, « Regional Security Cooperation in the Middle East: Glimmer of Hope on the Horizon? », *Conflict in Focus*, n° 21, <[www.rccp-jid.org/conflictinfocus.htm](http://www.rccp-jid.org/conflictinfocus.htm)>.
13. Voir David Brooks, « Present at the Creation », *New York Times*, 6 novembre 2007, <[www.nytimes.com/2007/11/06/opinion/06brooks.html](http://www.nytimes.com/2007/11/06/opinion/06brooks.html)>. Dans ce point de vue expliquant que l'objet du processus de paix actuel engagé par les États-Unis n'est pas réellement la situation d'Israël et des Palestiniens, mais de s'opposer à l'Iran, Brooks conclut en disant : « L'administration Bush n'est pas sur le point de bombarder l'Iran (croyez-moi). Elle se sert de la diplomatie afin de construire une coalition pour contre-balancer ce pays et inverser une vague inquiétante ».

## Les possibilités nucléaires au Moyen-Orient : les conséquences sur l'idée d'une zone exempte d'ADM

Merav DATAN

Dans un livre sur l'ère nucléaire au Moyen-Orient, publié en 1976, Shimon Yiftah commence par faire le point sur la situation et les évolutions possibles concernant la nucléarisation proche du Moyen-Orient. Il précise aussi que l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Iran et Israël prennent part à des négociations sur le nucléaire avec les États-Unis, la France et l'Union soviétique<sup>1</sup>. Ces événements semblent prouver le début de l'ère nucléaire au Moyen-Orient. Yiftah pose ensuite les questions suivantes :

- Ces affaires représentent-elles des risques, aux niveaux régional et international, de prolifération des armes nucléaires vers une région sensible et explosive ?
- La construction de centrales nucléaires peut-elle être empêchée ou repoussée ?
- Quelles sont les raisons qui motivent les États-Unis, la France et l'Union soviétique ?
- L'Égypte et Israël ont-ils besoin de centrales nucléaires<sup>2</sup> ?

À l'exception d'éléments secondaires, comme les noms des dirigeants politiques et les partenaires de certains accords, les premières pages de ce livre et les questions que soulève l'auteur sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'il y a 30 ans.

Aujourd'hui, l'Iran et Israël sont mis sur la sellette par la communauté internationale pour des programmes supposé ou soupçonné d'armement nucléaire en dehors ou en dépit du régime mondial de non-prolifération. Plus d'une douzaine de pays arabes ont annoncé leur intention de se doter de programmes d'énergie nucléaire et sont à des stades divers de négociation ou de recherche-développement. Les États-Unis, la Fédération de Russie et la France sont, à nouveau, des acteurs clés qui cherchent à influencer l'évolution du nucléaire au Moyen-Orient. Cette fois, des instances internationales, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de nouveaux venus, comme le Japon, s'intéressent aussi à la question.

Outre les dirigeants et les alliances, le contexte politique diffère aujourd'hui au moins sur un plan par rapport à ce qu'il était il y a 30 ans. La communauté internationale a clairement identifié et universellement convenu d'un projet pour le Moyen-Orient<sup>3</sup> : une zone exempte d'armes de destruction massive (ADM). Ce dessein a été confirmé au plus haut niveau politique et par tous les

---

Merav Datan est une spécialiste du droit international basée à Tel-Aviv. Elle est actuellement conseillère politique sur le Moyen-Orient pour Greenpeace International. Cet article reprend certains points de Merav Datan, 2007, « Building Blocks for a WMD Disarmament Regime in the Middle East », *Disarmament Diplomacy*, n° 86, automne. L'auteur tient à remercier l'Ambassadeur Sergey Batsanov, Directeur, Bureau de Genève, Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux et Felicity Hill, Vice-Présidente, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (LIFPL). Les vues exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur.

pays de la région. Il ferait du Moyen-Orient la première zone exempte d'ADM librement négociée et irait plus loin que les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent déjà dans le monde en intégrant un lien de facto entre les armes biologiques, chimiques et nucléaires, un lien qui influence particulièrement les questions de sécurité au Moyen-Orient.

Cet article va étudier l'objectif d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient ainsi que les projets nucléaires et les programmes d'ADM dans la région pour répondre aux questions suivantes : en quoi la nucléarisation éventuelle du Moyen-Orient affecte-t-elle les progrès dans le sens d'une zone exempte d'ADM ou d'armes nucléaires ? Quels sont les craintes et les intérêts qui expliquent les projets nucléaires des pays de la région ? Quelles options en matière d'énergie et de sécurité favoriseraient une zone exempte d'ADM ?

### *L'idée d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient*

L'objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est reconnu dans les résolutions de l'Assemblée générale depuis 1974 (suite à une proposition de l'Égypte et de l'Iran)<sup>4</sup> ; des résolutions ont été adoptées par consensus depuis 1980. Des zones exemptes d'armes nucléaires ont été négociées et adoptées dans d'autres régions du monde et les négociations se poursuivent pour de nouvelles zones de ce genre. Au Moyen-Orient, l'objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires a été associé à l'idée d'une zone exempte d'ADM lors du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (ou TNP). Cela s'explique par le lien de facto que les pays de la région font entre les ADM<sup>5</sup>.

Le Président égyptien, Hosni Mubarak, fut le premier à avancer l'idée d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient ; c'était en 1990<sup>6</sup>. Depuis, tous les membres concernés de la communauté internationale, et notamment tous les pays de la région, ainsi que le Conseil de sécurité de l'ONU, ont reconnu l'idée d'une zone exempte d'ADM<sup>7</sup>. Tous les États parties au TNP ont affirmé cet objectif dans la Résolution sur le Moyen-Orient de la Conférence d'examen du TNP de 1995 et le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Tous les pays, à l'exception d'Israël, acceptent donc cet objectif<sup>8</sup>. Israël l'a reconnu séparément en s'associant à la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur une zone exempte d'armes nucléaires. Dans son explication de vote, Israël fait référence à l'objectif d'une zone exempte d'ADM une fois que la paix et la sécurité régionales seront assurées. La position d'Israël est que la stabilité et la paix doivent prévaloir dans la région avant que les questions nucléaires puissent être abordées : le processus doit prévoir « l'instauration de relations pacifiques, la réconciliation, la reconnaissance mutuelle et le bon voisinage et être complété par des mesures de contrôle des armes classiques et non classiques ». C'est une condition préalable à l'instauration d'une zone exempte d'ADM ou d'armes nucléaires<sup>9</sup>.

Si les pays du Moyen-Orient soutiennent l'objectif d'une zone exempte d'ADM, il n'en reste pas moins que les ADM, en particulier les armes chimiques, ont été utilisées dans la région<sup>10</sup> et que la majorité des pays de la région ont des programmes d'ADM, qu'il s'agisse de recherche, développement ou préparation d'armes (voir le tableau 1)<sup>11</sup>. Le Moyen-Orient est aussi la région avec la plus grande concentration de pays n'étant pas partie à un ou plusieurs traités internationaux sur les ADM (voir le tableau 2) : la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, la Convention sur les armes chimiques et le TNP ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le tabou sur les ADM étant déjà levé et en raison des tensions politiques profondément ancrées et d'un recours fréquent à la force, le risque de conflit nucléaire au Moyen-Orient est bien réel.

**Tableau 1. Pays du Moyen-Orient ayant des capacités potentielles pour la fabrication d'ADM**

<i>Pays</i>	<i>Capacités nucléaires</i>	<i>Chimiques</i>	<i>Biologiques</i>
Algérie	✓ <sup>a</sup>		
Arabie saoudite	✓ <sup>b</sup>		
Égypte	✓ <sup>c</sup>	✓	✓
Iran	✓ <sup>d</sup>	✓	✓
Iraq	✓ <sup>e</sup>	✓	✓
Israël	✓ <sup>f</sup>	✓	✓
Libye	✓ <sup>g</sup>	✓	✓
Syrie	✓ <sup>h</sup>	✓	✓

**Notes :**

<sup>a</sup> Les installations nucléaires de l'Algérie sont soumises aux garanties de l'AIEA. La France réalisa ses premiers essais nucléaires en Algérie dans les années 60.

<sup>b</sup> L'Arabie saoudite n'a pas d'ADM ni de programme d'énergie nucléaire, mais possède des missiles balistiques à longue portée. L'Arabie saoudite affirme qu'elle n'envisage pas de se doter d'armes nucléaires, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/saudi/index.html](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/saudi/index.html)>.

<sup>c</sup> Les installations de recherche nucléaire de l'Égypte sont soumises aux garanties de l'AIEA.

<sup>d</sup> En 2003, l'Iran révéla ses activités nucléaires clandestines. Aujourd'hui, son programme nucléaire et plus particulièrement ses activités d'enrichissement de l'uranium attirent l'attention de la communauté internationale ; des résolutions du Conseil de sécurité lui demandent d'ailleurs de cesser l'enrichissement d'uranium. L'Iran nie avoir des installations lui permettant de fabriquer des armes nucléaires.

<sup>e</sup> En 2004, le Groupe d'inspection en Iraq conclut que le pays n'avait pas reconstitué son programme d'armes nucléaires depuis 1991 mais qu'il conservait ses ambitions nucléaires. En 2003 et 2004, l'Iraq fut accusé d'avoir effectué, avant le début de la guerre en Iraq, des transferts illicites vers la Syrie de matières permettant la fabrication d'ADM, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/iraq/nuke.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/iraq/nuke.htm)>.

<sup>f</sup> Israël n'a jamais confirmé qu'il disposait d'armes nucléaires, mais selon des sources étrangères le pays aurait plus de 200 ogives nucléaires, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/israel/nuke-stockpile.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/israel/nuke-stockpile.htm)>.

<sup>g</sup> Avant 2003, la Libye se procurait des technologies nucléaires à double usage auprès de différents pays. En 2003, la Libye accepta de détruire toutes ses armes biologiques, chimiques et nucléaires, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/libya/nuclear.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/libya/nuclear.htm)>.

<sup>h</sup> En septembre 2007, des médias américains affirmèrent que la Syrie mettait au point une installation nucléaire secrète avec l'appui de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). En octobre de la même année, Israël lança une attaque aérienne sur la Syrie contre une installation en cours de construction qu'il accusait d'être nucléaire, mais la nature de l'installation n'a jamais été confirmée, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/syria/nuke.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/syria/nuke.htm)>.

Source : GlobalSecurity.org, *States Possessing Weapons of Mass Destruction*, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/wmd\\_state.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/wmd_state.htm)> (dernière modification, le 28 avril 2005). Les informations ci-dessus évoquent des rapports non confirmés d'activités et projets nucléaires.

**Les questions de sécurité et les besoins énergétiques de la région**

Les besoins énergétiques légitimes influencent la dynamique de sécurité au Moyen-Orient. La demande énergétique du Levant et du Maghreb s'intensifie et les pays du Golfe cherchent à diversifier leurs options énergétiques. Tout cela explique l'intérêt de la région pour l'énergie nucléaire. L'éventuelle « nucléarisation » de la région suscite des questions sur les risques de prolifération en raison de la possibilité d'utiliser des programmes nucléaires civils à des fins militaires.

Il ne faut pas oublier que la technologie nucléaire fut conçue, à l'origine, à des fins militaires. La possibilité d'adapter ces programmes à des fins civiles est intervenue, en fait, après la recherche, le développement et l'utilisation des armes nucléaires. L'histoire de l'énergie nucléaire explique non seulement l'ambiguïté des programmes nucléaires mais aussi pourquoi on les associe à la puissance politique et à la sécurité militaire nationale. Il convient de garder à l'esprit ces facteurs lorsqu'on évalue les besoins énergétiques et l'option nucléaire.

**Tableau 2. La participation des pays du Moyen-Orient dans les traités portant sur les ADM**

État	TNP	CAC	CAB	TICE
Algérie	✓	✓	✓	✓
Arabie saoudite	✓	✓	✓	
Bahreïn	✓	✓	✓	✓
Comores	✓	✓		s
Djibouti	✓	✓		✓
Égypte	✓		s	s
Émirats arabes unis	✓	✓	s	✓
Iran	✓	✓	✓	s
Iraq	✓			
Israël		s		s
Jordanie	✓	✓	✓	✓
Koweït	✓	✓	✓	✓
Liban	✓		✓	s
Libye	✓	✓	✓	
Maroc	✓	✓	✓	✓
Mauritanie	✓	✓		✓
Oman	✓	✓	✓	✓
Qatar	✓	✓	✓	✓
Somalie	✓		s	
Soudan	✓	✓	✓	✓
Syrie	✓		s	
Tunisie	✓	✓	✓	✓
Yémen	✓	✓	✓	s

Notes : ✓ = membres à part entière ; s = accord signé mais pas ratifié

CAC = Convention sur les armes chimiques ; CAB = Convention sur les armes biologiques.

Sources : Jez Littlewood, 2004, « Strengthening the Role of the BTWC and CWC », dans *Building a Weapons of Mass Destruction Free Zone in the Middle East: Global Non-Proliferation Regimes and Regional Experiences*, Genève, UNIDIR et Ligue des États arabes, p. 29 ; autres données sur le TNP, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines : *Status of Multilateral Arms Regulation and Disarmament Agreements*, <[disarmament.un.org/TreatyStatus.nsf](http://disarmament.un.org/TreatyStatus.nsf)>, 19 mars 2008 ; données sur le TICE : Signature and Ratification, 19 mars 2008, <[www.ctbto.org](http://www.ctbto.org)>.

## LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES RÉGIONAUX

L'augmentation des besoins énergétiques du Moyen-Orient est indéniable. Les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et d'autres expressions concernant le droit au développement durable reconnaissent les besoins énergétiques des pays en développement. L'industrie ainsi que des États dotés de capacités nucléaires et des instances internationales présentent l'énergie nucléaire comme une solution éventuelle aux problèmes croissants liés à l'énergie et au changement climatique.

En 2006 et 2007, plus de 10 États arabes ont annoncé leur intérêt pour des centrales nucléaires et plusieurs d'entre eux ont engagé des discussions ou des négociations avec des instances internationales concernant les possibilités d'obtenir des installations et du combustible nucléaires. Le Président français Nicolas Sarkozy, qui a été décrit comme le représentant le plus insistant de l'énergie nucléaire<sup>12</sup>, a passé une grande partie des mois de décembre 2007 et janvier 2008 dans les pays arabes du Moyen-Orient à colporter la technologie nucléaire française. Dans un entretien accordé à la chaîne de télévision Al Jazeera, il a présenté l'option de l'énergie nucléaire comme une question d'équité et demandé rhétoriquement pourquoi les pays arabes devraient être privés de l'énergie de l'avenir. Il est allé jusqu'à laisser entendre que l'énergie nucléaire pouvait être utile dans la lutte contre le terrorisme.

Il pense que le désespoir et le retard économique sont le terreau du terrorisme et entend aider les pays arabes à se développer et renforcer les économies du 21<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Les efforts de Sarkozy ont porté leurs fruits sous la forme d'accords ou propositions de conseils techniques sur le nucléaire pour l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Libye, le Maroc et le Qatar. Ces accords ou propositions ne sont pour l'instant que des accords de principe et non des projets concrets de construction de centrales nucléaires. Avant que ces accords et d'autres ne conduisent à la prolifération de capacités nucléaires au Moyen-Orient, il faudrait s'assurer que cette stratégie est la meilleure pour répondre aux besoins énergétiques de la région et qu'elle n'aggrave pas les tensions qui existent déjà.

L'ambiguïté des technologies nucléaires – et les conséquences *politiques* et concrètes qu'elle peut entraîner – doit être sérieusement étudiée avant que des décisions irréversibles ne soient prises. Les préoccupations et intérêts divergents des acteurs extérieurs concernant l'énergie nucléaire et la prolifération nucléaire traduisent bien cette ambiguïté ; s'ils s'inquiètent de la prolifération de la technologie des armes nucléaires, ils veulent aussi profiter de l'intérêt que suscite l'énergie nucléaire. Le Royaume-Uni est engagé dans des discussions avec Israël et les pays arabes sur cette question ; s'il demande sans équivoque à Israël d'adhérer au TNP, il mène aussi des activités qui compromettent cette position en vendant, par exemple, pour plusieurs milliards de dollars d'armes à l'Arabie saoudite<sup>14</sup>. Pour leur part, les États-Unis soutiennent l'idée d'une zone exempte d'ADM tout en permettant à Israël de poursuivre sa politique nucléaire actuelle<sup>15</sup>.

La controverse internationale croissante que suscite la question de l'accès au cycle du combustible nucléaire confirme le statut et le prestige que confèrent des capacités nucléaires même civiles. C'est un problème majeur que soulèvent la promotion et la diffusion de l'énergie nucléaire. Si les approches multilatérales concernant le nucléaire et les propositions d'accès limité à l'énergie nucléaire gagnent le soutien de pays développés et dotés de capacités nucléaires, elles suscitent l'opposition croissante des pays en développement<sup>16</sup>. La plupart des pays arabes figurent parmi les pays en développement qui n'apprécient pas que les pays développés tentent de limiter leur accès aux technologies sensibles sur le plan de la prolifération.

#### LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LA SÉCURITÉ RÉGIONALE

L'Iran, qui est partie au TNP depuis 1970, fait aujourd'hui la une de la presse internationale car il chercherait à se doter de capacités d'armement nucléaire. Ces grands titres suscitent des sentiments divers parmi les pays du Moyen-Orient comme le montre la réaction du Mouvement des pays non alignés. Comme il revendique le droit d'avoir accès à toute phase du cycle du combustible, le Mouvement des pays non alignés hésite à critiquer l'Iran, même si nombre de ses membres s'inquiètent des ambitions iraniennes. En Israël et en dehors de la région, les analystes pensent que les projets nucléaires annoncés récemment par plusieurs pays arabes s'expliquent par des préoccupations de sécurité liées au sentiment de prolifération nucléaire dans la région :

Les pays du Moyen-Orient affirment qu'ils ne veulent que l'énergie nucléaire. C'est probablement vrai pour certains, mais le Gouvernement américain et des analystes privés pensent que cette activité intense vise aussi à contrer la menace d'un Iran nucléaire.

Les technologies de l'énergie nucléaire peuvent produire de l'électricité mais aussi, avec des efforts supplémentaires, des ogives. Des pays en ont déjà donné la preuve en utilisant des programmes présentés comme civils pour obtenir du combustible pour la fabrication de bombes. Les analystes pensent que les voisins inquiets de l'Iran pourraient se préparer à faire de même<sup>17</sup>.



L'arsenal nucléaire d'Israël qui, selon certaines sources extérieures à Israël, représenterait entre 100 et 200 armes nucléaires<sup>18</sup>, reste un sujet de préoccupation. Il est régulièrement dénoncé dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'AIEA. C'est également un sujet de dissension pour plusieurs États parties au TNP, traité auquel Israël n'a jamais adhéré. La position officielle des pays arabes s'oppose à celle d'Israël, que nous venons d'évoquer. Ils estiment, en effet, que la question des armes nucléaires d'Israël doit être réglée avant que la sécurité régionale et la maîtrise des armements puissent être abordées<sup>19</sup>.

C'est comme le paradoxe de « l'œuf et de la poule ». Tant que chaque partie insistera pour imposer ses conditions préalables, aucune avancée ne sera possible. Cette situation convient aux absolutistes de chaque camp. Ces positions diamétralement opposées s'expliquent par la façon dont Israël et les pays arabes perçoivent respectivement les menaces qui pèsent sur eux et l'équilibre militaire entre eux. Lorsqu'Israël décida de se doter d'une capacité nucléaire, ses dirigeants s'inquiétaient de la supériorité militaire, sur le plan des armes classiques, des pays arabes qui étaient déterminés à ce que l'État d'Israël cesse d'exister (une crainte subjective mais bien réelle selon la logique de sécurité nationale). Aujourd'hui, l'on ne saurait douter qu'Israël emporterait une guerre classique, mais cette capacité et ses moyens nucléaires ne lui sont guère utiles face aux menaces actuelles que sont le terrorisme et les tirs de roquettes effectués respectivement par le Hamas et le Hezbollah contre le sud et le nord d'Israël.

La situation de la sécurité régionale a changé depuis le jour où Israël a commencé à mettre au point ses capacités nucléaires et sa politique de dissuasion axée sur l'ambiguïté. Les positions des principaux pays arabes à l'égard d'Israël (par exemple, les traités de paix entre Israël et l'Égypte, entre Israël et la Jordanie, le processus de paix en cours – y compris les accords de Madrid et d'Oslo – et l'offre de normalisation que représente l'Initiative de paix arabe<sup>20</sup>), l'équilibre militaire régional changeant et l'évolution de la nature des menaces de sécurité nationale perçues par Israël sont autant d'éléments qui justifient de revoir les menaces qui pèsent sur Israël et d'étudier la meilleure stratégie pour les désamorcer. La politique actuelle d'Israël concernant les ADM – alors qu'il est le seul pays au monde à n'être partie à aucun des trois traités principaux concernant les armes biologiques, chimiques ou nucléaires – laisse à penser qu'Israël veut conserver la possibilité de mettre au point et utiliser des ADM. Son potentiel nucléaire et sa supériorité au niveau des armes classiques peuvent être vus comme des facteurs encourageant la prolifération des ADM. L'Iran et les pays arabes peuvent profiter de cette excuse, la plus évidente, pour conserver ou développer leurs capacités d'ADM même si d'autres considérations devraient l'emporter. Israël ne disposant pas d'une profondeur stratégique<sup>21</sup> suffisante, toute prolifération d'ADM dans la région représente une menace grave pour la sécurité de ce pays ; cela signifie aussi qu'Israël a peu de chance d'établir un système de défense antimissile efficace ; il ne pourra que faire partie et dépendre d'un système par couches de défense antimissile balistique des États-Unis.

Comment se déroulera donc l'ère nucléaire au Moyen-Orient ? Quelles seront les conséquences potentielles, même involontaires, d'une douzaine de pays construisant d'importantes installations nucléaires et voulant s'assurer un accès non discriminatoire au combustible nucléaire ? Il est impossible de prévoir précisément quelle boîte de Pandore pourrait ouvrir la poursuite d'options nucléaires, mais l'histoire montre qu'au Moyen-Orient les conflits peuvent éclater fréquemment et soudainement.

### ***Les conséquences pour l'objectif d'une zone exempte d'ADM***

L'objectif d'une zone exempte d'ADM est un sujet de controverse politique<sup>22</sup>, chaque partie accusant l'autre d'empêcher la moindre avancée. L'on peut aussi dire qu'une zone exempte d'ADM correspond bien aux intérêts de chacun en matière de sécurité à long terme et que si l'une des parties était

disposée à assouplir sa position actuelle, les autres pourraient faire de même. Dans ce cas, des signes de flexibilité ouvriraient de réelles possibilités politiques et une pression politique externe plus forte serait exercée sur les autres.

Pour inverser la tendance actuelle de la prolifération et aller dans le sens du désarmement, les préoccupations des acteurs principaux doivent être réglées. Une fois que les parties concernées font confiance au processus politique pour régler leurs craintes en matière de sécurité, des négociations constructives sont envisageables pour convenir de l'ossature d'un régime de désarmement sur les ADM. L'objectif d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient ne dépend toutefois pas uniquement des pays de la région. Comme nous l'avons vu, des puissances extérieures ont également des intérêts dans la région et influencent les questions de sécurité.

***Une zone exempte d'ADM correspond bien aux intérêts de chacun en matière de sécurité à long terme.***

En raison du lien qui existe de facto entre les ADM de la région, des progrès sur les armes biologiques et chimiques ne seront possibles que lorsque la question des armes nucléaires aura avancé. Ces progrès seront certainement gênés par la prolifération des technologies nucléaires que favorise le caractère ambigu de ces technologies et le statut et la valeur politiques qui leur sont associés. Les acteurs extérieurs qui cherchent à promouvoir les programmes nucléaires civils (ou, plus exactement, commerciaux) au Moyen-Orient le reconnaissent et tentent de régler cette difficulté en proposant des contrôles du cycle du combustible nucléaire, comme les approches multilatérales du cycle de l'AIEA.

La controverse autour de l'accès à la totalité du cycle du combustible nucléaire va influencer sur la faisabilité et la nature des programmes nucléaires au Moyen-Orient. Les propositions pour une source régionale de combustible nucléaire pourraient satisfaire ceux qui réclament un accès pour la région mais accentuer les craintes de prolifération. Tout dépend de la façon dont cette « banque de combustible » serait établie et de la façon dont elle serait perçue (selon qu'elle semble sûre ou sujette à la prolifération).

L'énergie nucléaire, et en particulier l'accès à la totalité du cycle du combustible, est perçue comme un droit en raison non seulement de l'article IV du TNP mais aussi du fait qu'il est un exemple frappant du clivage entre ceux qui y ont accès et les autres. Dans le cas du nucléaire, ce clivage porte à la fois sur le développement et sur la sécurité et donne l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures : les pays en développement se voient refuser des options dont peut profiter le monde développé. On ne leur fait, en outre, pas confiance pour utiliser cette technologie à des fins non militaires, même s'ils affirment s'intéresser uniquement aux utilisations civiles de l'énergie, alors que certains pays développés possèdent des armes nucléaires. En somme, la prolifération éventuelle de la technologie nucléaire au Moyen-Orient risque d'aggraver, sur tous les plans, la tension nord-sud et de provoquer des échanges virulents alors que se poursuivent les discussions sur la promotion et le contrôle simultanés de cette technologie.

Ces observations concernent directement plusieurs pays arabes qui envisagent ou ont déjà des projets de centrales nucléaires, en particulier en Afrique du Nord. Leur position officielle est qu'ils ne s'intéressent qu'aux utilisations pacifiques de l'énergie. Ils multiplient les exercices diplomatiques pour défendre l'idée d'une zone exempte d'ADM ou d'armes nucléaires. Sans mettre en doute la bonne foi de ces positions, l'on peut dire que la diffusion de la technologie nucléaire aura une incidence sur la dynamique régionale en matière de sécurité en raison de l'ambiguïté de cette technologie, du prestige politique qu'elle confère et de l'influence indéniable des capacités nucléaires, même sans qu'il soit prouvé ou admis qu'elles servent à fabriquer des armes. Les cas de l'Iran et d'Israël illustrent bien ce point avec les réactions internationales et régionales que suscitent leurs programmes nucléaires.

Les réserves d'Israël concernant une zone exempte d'ADM reposent sur des préoccupations de sécurité régionale et sur des craintes liées principalement à la perception de menaces « classiques ».



Les programmes d'énergie nucléaire ne manqueront pas de susciter de nouvelles inquiétudes et d'intensifier la position d'Israël et accroître ses réserves. Selon la logique de sécurité nationale qui prévaut dans ce pays, si Israël perçoit de plus en plus le Moyen-Orient comme un environnement hostile, il sera encore moins enclin à s'engager dans un désarmement régional des ADM.

### ***La sécurité et les sources d'énergie alternatives***

Dans le cadre de cet article, le lien énergie-sécurité s'entend de la sécurité de l'approvisionnement en énergie mais aussi de la sécurité au sens militaire (*hard security*), dans l'optique d'une approche plus globale et réaliste de la sécurité et des causes de conflits tenant compte à la fois des besoins de développement et de défense. Les initiatives de désarmement et de sécurité au Moyen-Orient ne pourront réussir qu'en tenant compte des questions de sécurité indirecte (*soft security*)<sup>23</sup>, comme le développement et les droits de l'homme, qui sont régulièrement des causes d'insécurité et de conflit.

Le processus de paix et les efforts pour une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient échoueront tant qu'ils ne seront pas complétés par un processus portant sur les questions humaines, sociales et psychologiques qui compromettent la sécurité. Il faut donc définir des mécanismes pour promouvoir le développement durable et les droits de l'homme, mais aussi convenir d'une instance pour débattre des injustices passées. Ces mécanismes peuvent être engagés au niveau local, sans attendre de trouver une solution globale. Pour promouvoir la paix et le développement, une idée serait de lancer des programmes économiques communs portant sur l'énergie durable.

Tout processus de paix, y compris la poursuite d'un régime de désarmement sur les ADM, doit s'inscrire dans un processus répétitif. Pour éviter un échec, il faudra constamment adapter les attentes politiques aux préoccupations de sécurité, aux perceptions de menaces et aux réalités politiques et sociales. Il faut donc élaborer des mesures de confiance et de sécurité adaptées pour répondre à ces préoccupations précises.

#### LES SOURCES D'ÉNERGIE ALTERNATIVES

La sécurité énergétique de la région influence directement les chances de succès des efforts de désarmement et de non-prolifération. Les programmes d'énergie nucléaire compliquent les efforts de non-prolifération car ils nécessitent d'accroître les mesures de sûreté et de sécurité et multiplient les risques de prolifération vers des gouvernements (même s'ils n'en ont pas l'intention) ou des acteurs

***Les programmes d'énergie nucléaire compliquent les efforts de non-prolifération car ils nécessitent d'accroître les mesures de sûreté et de sécurité et multiplient les risques de prolifération.***

non étatiques. Un régime de désarmement concernant les ADM ne peut être un succès que s'il parvient à concilier les besoins énergétiques et les questions de sécurité connexes.

Pour satisfaire les besoins énergétiques légitimes de la région, mieux vaudrait combiner des mesures d'efficacité énergétique et des sources renouvelables d'énergie, principalement solaires et éoliennes. Elles ne présentent pas de risques de prolifération et ne soulèvent pas de craintes pour la sécurité. Il est vrai qu'elles ne confèrent pas le même prestige politique que la technologie nucléaire, mais leur capacité à répondre aux besoins énergétiques pourrait capter l'intérêt porté à l'énergie nucléaire et les efforts déployés pour se doter de capacités nucléaires. Différents scénarios concernant les sources d'énergie alternatives ont été avancés pour le Moyen-Orient. Il faudrait donner suite à ces propositions visant à combiner efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables<sup>24</sup>.

## L'ACCÈS AU CYCLE DU COMBUSTIBLE ET LES CAPACITÉS NUCLÉAIRES

Une approche générale limitant totalement l'accès aux technologies sensibles du cycle du combustible – selon les grandes lignes d'un traité complet sur les matières fissiles<sup>25</sup> allant plus loin que les propositions actuelles d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles – pourrait régler les craintes de prolifération régionale et obtenir la participation des États concernés sans exacerber la perception des menaces au Moyen-Orient. Il faudrait aussi étudier les possibilités d'appliquer la recommandation n° 12 de la Commission sur les armes de destruction massive qui préconise un arrangement vérifié dans le cadre duquel aucun État de la région n'effectuerait d'activité sensible relative au cycle du combustible<sup>26</sup>. Dans certains cas, les activités sensibles du cycle du combustible pourraient être limitées et placées sous contrôle de l'AIEA ; il pourrait alors s'agir de mesures temporaires ou de mesures de confiance.

## LA RATIFICATION DU TICE

Sur les 44 États devant ratifier le TICE pour qu'il puisse entrer en vigueur, quatre sont au Moyen-Orient : l'Algérie, l'Égypte, l'Iran et Israël. À ce jour, tous ont signé le TICE mais l'Algérie est le seul à l'avoir ratifié. L'Égypte a fait des déclarations officielles précisant que sa ratification dépend de l'évolution de la politique nucléaire d'Israël<sup>27</sup>. L'Égypte pourrait assouplir sa position si elle avait la garantie que les risques de prolifération régionale et les objectifs de désarmement seraient traités dans un cadre auquel participerait Israël et qui serait axé sur le désarmement ; il faudrait aussi qu'Israël fasse un premier pas en signant le TICE.

Israël est très engagé dans les travaux sur le TICE. S'agissant de la ratification du Traité, Israël exprime toujours des réserves sur l'état de préparation du régime de vérification et sur l'« égalité souveraine » d'Israël dans les organes directeurs du Traité (autrement dit les groupes géographiques pour les élections aux organes directeurs et, a priori, l'improbabilité qu'Israël soit choisi comme État représentant de la région Moyen-Orient et Asie du Sud)<sup>28</sup>.

Les préoccupations d'Israël en matière de vérification traduisent l'idée qu'un système de vérification infailible est une condition préalable à la ratification. Une telle position est irréaliste et n'a pas empêché la mise au point, par le passé, de systèmes de vérification. Elle néglige en outre une réalité : mieux vaut un système de vérification même imparfait que pas de système du tout.

Israël n'a pas grand-chose à perdre mais beaucoup à gagner à ratifier le TICE. Certains pensent que si Israël n'a pas ratifié le TICE c'est principalement à cause de ses relations étroites avec les États-Unis qui refusent activement de le ratifier. En ratifiant le TICE – surtout compte tenu de ses relations avec les États-Unis –, Israël améliorerait son image d'État digne du principe d'« égalité souveraine » et rassurerait ses voisins ainsi que la communauté internationale sur sa volonté de soutenir le désarmement nucléaire. Israël est le seul pays de la région et l'un des rares au monde à n'être pas partie au TNP. À cause de sa politique d'ambiguïté nucléaire, sa position à l'égard de la ratification du TICE est unique. En décidant de le ratifier, il adresserait un message fort à la région et au monde. Si Israël ratifiait le TICE, il serait alors plus difficile pour l'Égypte de s'opposer à la ratification et si l'Égypte finissait par suivre, l'Iran serait le seul pays de la région à n'avoir pas ratifié le Traité. La ratification par l'Iran serait une avancée pour démontrer les intentions pacifiques de son programme nucléaire controversé.

## LE NON-RECOURS EN PREMIER AUX ADM

En prenant unilatéralement l'engagement de ne pas recourir en premier aux ADM en se fondant principalement sur leurs politiques actuelles et les traités auxquels ils ont adhéré, les États de la région

ne prendraient pas trop de risque et n'auraient pas trop à s'écarter de leurs politiques actuelles. De tels engagements ouvriraient la voie à un accord régional de non-recours en premier aux ADM, un premier pas dans le sens d'une zone exempte d'ADM<sup>29</sup>. Malgré l'inquiétude que suscitent des informations non confirmées concernant les capacités et ambitions nucléaires de certains pays, rien n'atteste pour l'heure qu'un État arabe aurait un programme d'armement nucléaire. Tous sont d'ailleurs parties au TNP, qui leur interdit de mettre au point et d'acquérir des armes nucléaires. Un engagement de non-recours en premier à la force nucléaire ne serait qu'une simple formalité.

S'agissant des armes biologiques, la Convention sur les armes biologiques interdit la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition et la conservation de ces armes. « Il ne fait aucun doute pour les États parties que toute utilisation d'armes biologiques ou à toxines dans un conflit armé ou à des fins hostiles constituerait une violation de la Convention »<sup>30</sup>. Le droit international interdit aux États ayant signé mais pas encore ratifié un traité de prendre des mesures qui constitueraient une violation des dispositions du traité. Par conséquent, les États qui ont signé mais pas ratifié la Convention sur les armes biologiques sont juridiquement tenus de ne pas utiliser d'armes biologiques ; ceux qui n'ont pas signé ni ratifié n'ont pas de programmes d'armement biologique. L'Iran est partie à la Convention sur les armes biologiques, au TNP et à la Convention sur les armes chimiques. Ce pays a soutenu devant la Cour internationale de Justice que les instruments actuels de droit international interdisent l'emploi d'armes nucléaires<sup>31</sup>. Il ne devrait donc avoir aucune objection juridique à un engagement de non-recours en premier.

La politique nucléaire d'Israël et les réserves de plusieurs pays arabes concernant les armes chimiques sont étroitement liées et représentent, dans la région, les principaux obstacles à des engagements sur les ADM : plusieurs pays arabes et la Ligue des États arabes ont officiellement déclaré que leur refus d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques est lié au refus d'Israël d'adhérer au TNP<sup>32</sup>. La politique officielle d'Israël selon laquelle il ne sera pas celui qui introduira le premier les armes nucléaires au Moyen-Orient est, si l'on y ajoute foi, une politique de non-recours en premier. Si tous les pays de la région prenaient simultanément l'engagement de ne pas recourir en premier aux ADM, leurs différends concernant les capacités des autres s'annuleraient.

## Conclusions

Il faut absolument comprendre le rapport qui existe au Moyen-Orient entre l'énergie et la sécurité pour espérer progresser sur la question d'une zone exempte d'ADM. La nucléarisation du Moyen-Orient – y compris la mise au point de programmes d'énergie nucléaire – va certainement empêcher toute avancée dans le sens d'une zone exempte d'ADM, surtout lorsqu'on voit la controverse que suscite la question de l'accès à tous les aspects du cycle du combustible nucléaire. Le risque de prolifération nucléaire inhérent à tout programme nucléaire devrait être considéré comme une question de capacité matérielle exacerbée par le statut associé à la capacité nucléaire et non pas comme une question de confiance. Des discussions nationales examinant tous les aspects de la question des besoins énergétiques réels des pays et les préoccupations de sécurité pourraient mettre en évidence d'autres possibilités.

L'ère nucléaire est relativement récente dans l'histoire du Moyen-Orient où les cultures des Arabes, des Juifs et des Perses s'influencent et coexistent depuis des siècles. La région a, pour cette raison, la possibilité de surmonter les dangers et les menaces de l'ère nucléaire. Il faudra pour cela progresser dans les domaines de la sécurité et de la paix régionales (en tenant compte des éléments sociaux et humains) et du désarmement sur les ADM. Des efforts visant à inverser l'escalade de la tension nucléaire seront alors indispensables. D'autres analyses pourraient étudier quel serait l'ordre le plus logique pour les différentes actions nécessaires. Pour l'instant, les idées avancées pourraient être poursuivies en parallèle afin de voir les marges de manœuvre et les ouvertures politiques possibles. Il

faudrait aussi revoir régulièrement la faisabilité de ces idées et d'autres pour atteindre les objectifs de sécurité et de paix régionales et celui d'une zone exempte d'ADM.

En raison de l'influence du conflit israélo-palestinien et de la prolifération des ADM sur la sécurité régionale, une autre possibilité politiquement et symboliquement forte doit être possible. La menace des ADM n'est pas un sujet prioritaire pour les Palestiniens et les Israéliens, mais le conflit entre eux est souvent cité, à juste titre ou non, comme un obstacle pour une sécurité régionale au sens large, incluant le désarmement et la maîtrise des armements. Les dirigeants palestiniens pourraient décréter qu'un futur État palestinien renoncerait à toutes les ADM et adhérerait à tous les traités concernant ces armes. Une telle déclaration serait surtout symbolique, les Palestiniens n'ayant pas de programme d'ADM, mais ce serait un geste politique qui affirmerait un lien direct entre le processus de paix et le désarmement sur les ADM. Elle permettrait de trouver le ton et l'approche politiques nécessaires pour avancer sur ces deux questions.

### Notes

1. Shimon Yiftah, 1976, *L'ère nucléaire au Moyen-Orient* [en hébreu], Tel Aviv, Am Oved Publishers.
2. Ibid., p. 8.
3. Dans le cadre de cet article, le Moyen-Orient s'entend de la région incluant l'Iran, Israël et les membres de la Ligue des États arabes, autrement dit l'Algérie, l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, Oman, la Palestine (les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine furent reconnus en 1976), le Qatar, la Somalie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie et le Yémen (même si les discussions sur une zone exempte d'armes nucléaires ne considèrent pas les Comores, la Somalie et le Soudan comme faisant partie du Moyen-Orient).
4. Résolution 3263 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, 9 décembre 1974.
5. Alan Dowty, 2001, « Making 'No First Use' Work: Bring All WMD Inside the Tent », *The Nonproliferation Review*, vol. 8, n° 1, printemps, p. 79 à 85.
6. Ahmed Esmat Abdel Meguid, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, Lettre datée du 19 avril 1990, document des Nations Unies CD/989, 20 avril 1990.
7. Voir, par exemple, la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 3 avril 1991.
8. Résolution sur le Moyen-Orient, dans Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation, *Document final, Partie I*, document des Nations Unies NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annexe ; Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, *Document final, Volume I, Première partie*, document des Nations Unies NPT/CONF.2000/28 (Parts I & II).
9. Voici la déclaration la plus récente d'Israël concernant sa position : « Israël souhaite que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que de missiles balistiques. Néanmoins, nous sommes suffisamment réalistes pour savoir que, compte tenu des circonstances qui prévalent actuellement au Moyen-Orient, ce noble objectif ne se concrétisera pas dans l'immédiat ». M. Meir Itzhaki, Représentant d'Israël auprès de la Conférence du désarmement, « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, Explication de vote », Genève, 9 octobre 2007.
10. Michael Barletta et Erik Jorgensen, 1998, *Weapons of Mass Destruction Capabilities in the Middle East*, Center for Nonproliferation Studies, <cns.miis.edu/research/wmdme/capable.htm>.
11. Barletta et Jorgensen, op. cit.
12. « Sarkozy Pushes for Nuclear Energy in MidEast », *Washington Post*, 20 janvier 2008, traduction non officielle.
13. Ibid.
14. « BAE Confirms £5bn Eurofighter Sale to Saudi Arabia », *The Times*, 19 août 2006.
15. Il ne faut pas oublier de mentionner la position, apparemment contradictoire, des États-Unis concernant l'acquisition par les pays arabes de technologie nucléaire civile, même si le présent article ne permet pas une analyse plus poussée de cette question.
16. Document de travail présenté par le Président, Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, document des Nations Unies NPT/CONF.2010/PC.I/WP.78, 11 mai 2007, par. 40. Voir aussi la déclaration de S. E. Mme l'Ambassadeur Norma Goicochea Estenez (Cuba), parlant au nom du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010, 30 avril 2007.

17. William J. Broad et David E. Sanger, « Fearing Iran, Arab States Seek Nuclear Power », *International Herald Tribune*, 15 avril 2007, <[www.iht.com/articles/2007/04/15/news/nuke.php](http://www.iht.com/articles/2007/04/15/news/nuke.php)>.
18. GlobalSecurity.org, *Israel Special Weapons Guide: Nuclear Weapons Stockpile*, <[www.globalsecurity.org/wmd/world/israel/nuke-stockpile.htm](http://www.globalsecurity.org/wmd/world/israel/nuke-stockpile.htm)>.
19. Cette position se reflète dans les documents du processus d'examen du TNP et dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (présentée par plusieurs pays arabes), et dans les demandes faites pour qu'un point concernant « La menace et les capacités nucléaires d'Israël » soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence générale de l'AIEA. Voir, par exemple, la résolution 62/56 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 2007, document des Nations Unies A/RES/62/56, 15 janvier 2008 ; document de l'AIEA GC(51)/1/Add.1, 16 juillet 2007, et les réponses (documents GC(51)/25, 14 septembre 2007 ; GC(51)/32, 20 septembre 2007).
20. L'Initiative de paix arabe est une proposition soutenue par la Ligue arabe, qui permettrait la paix et la normalisation des relations avec Israël grâce à un processus de négociations portant sur des questions cruciales comme le droit au retour des réfugiés palestiniens et le statut de Jérusalem. Israël n'a pas accepté de négocier la paix régionale dans le cadre de cette initiative en raison d'un désaccord sur les questions principales retenues, alors qu'il s'agit de points de négociation et non de conditions préalables.
21. La profondeur stratégique est le territoire disponible pour mener des opérations offensives ou défensives.
22. Rebecca Johnson, 2007, « Rethinking Security Interests for a Nuclear-Weapon-Free Zone in the Middle East », *Disarmament Diplomacy*, n° 86, automne, <[www.acronym.org.uk/dd/dd86/86nwzme.htm](http://www.acronym.org.uk/dd/dd86/86nwzme.htm)>.
23. Les expressions *hard security* et *soft security* permettent de faire la distinction entre la sécurité militaire et les besoins humains essentiels qui peuvent conduire à l'insécurité, comme le développement, l'éducation et la santé. Cette terminologie pose des difficultés : les compétences tendent à se séparer et les questions de sécurité militaire l'emportent généralement sur celles de sécurité indirecte. Tout cela compromet les initiatives visant à lutter contre les causes profondes de toute instabilité et de tout conflit. La notion de « sécurité humaine » entend faire le lien entre la défense et les besoins humains.
24. Greenpeace, 2007, *Energy [R]evolution - A Pathway to a Sustainable Clean Energy Future for the Middle East*, <[www.greenpeace.org/raw/content/mediterranean/reports/energy-r-evolution-a-pathwa.pdf](http://www.greenpeace.org/raw/content/mediterranean/reports/energy-r-evolution-a-pathwa.pdf)>. Voir aussi Greenpeace, 2007, *Egypt and the Great Energy Debate*, <[www.greenpeace.org/raw/content/mediterranean/reports/egypt-and-the-great-energy-deb.pdf](http://www.greenpeace.org/raw/content/mediterranean/reports/egypt-and-the-great-energy-deb.pdf)>.
25. Felicity Hill, 2006, *Time for a Comprehensive Fissile Material Treaty*, Greenpeace International, <[www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/comprehensive-fissile-material.pdf](http://www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/comprehensive-fissile-material.pdf)>.
26. Commission sur les armes de destruction massive, 2006, *Weapons of Terror: Freeing the World of Nuclear, Biological and Chemical Arms*, <[www.wmdcommission.org](http://www.wmdcommission.org)>, recommandation n° 12.
27. Ministre plénipotentiaire Amr Aboul, Représentant permanent adjoint de l'Égypte auprès des Nations Unies, Déclaration de l'Égypte à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, New York, 23 septembre 2005.
28. État d'Israël, Déclaration de M. Itshak Lederman, Directeur principal des questions portant sur le TICE et les projets spéciaux, à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Vienne, 18 septembre 2007.
29. Cette proposition et l'analyse qui suit se fondent sur Eitan Barak, « Regional No First Use Treaty: First Step in the Right Direction? » présenté lors d'un séminaire de Greenpeace, Tel Aviv, Israël, 15 février 2007, et sur un article à paraître de Eitan Barak et Merav Datan.
30. Jez Littlewood, 2004, « Strengthening the Role of the BTWC and CWC », dans *Building a Weapons of Mass Destruction Free Zone in the Middle East: Global Non-Proliferation Regimes and Regional Experiences*, Genève, UNIDIR et la Ligue des États arabes, p. 26.
31. Note verbale du 19 juin 1995 de l'ambassade de la République islamique d'Iran, accompagnée de l'exposé écrit du Gouvernement de la République islamique d'Iran (en anglais seulement), Cour internationale de Justice, Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, <[www.icj-cij.org/docket/files/95/8678.pdf](http://www.icj-cij.org/docket/files/95/8678.pdf)>.
32. « Arab League Reiterates Rejection of Chemical Arms Ban Treaty », *Xinhua General Overseas News Service*, 8 mars 1993, cité dans *Nuclear Threat Initiative, 2007, Israel Chemical Chronology, 1948–2003*, <[www.nti.org/e\\_research/profiles/Israel/Chemical/3664.html](http://www.nti.org/e_research/profiles/Israel/Chemical/3664.html)>.



## L'internationalisation du cycle du combustible nucléaire : un point de vue arabe

Mohamed I. SHAKER

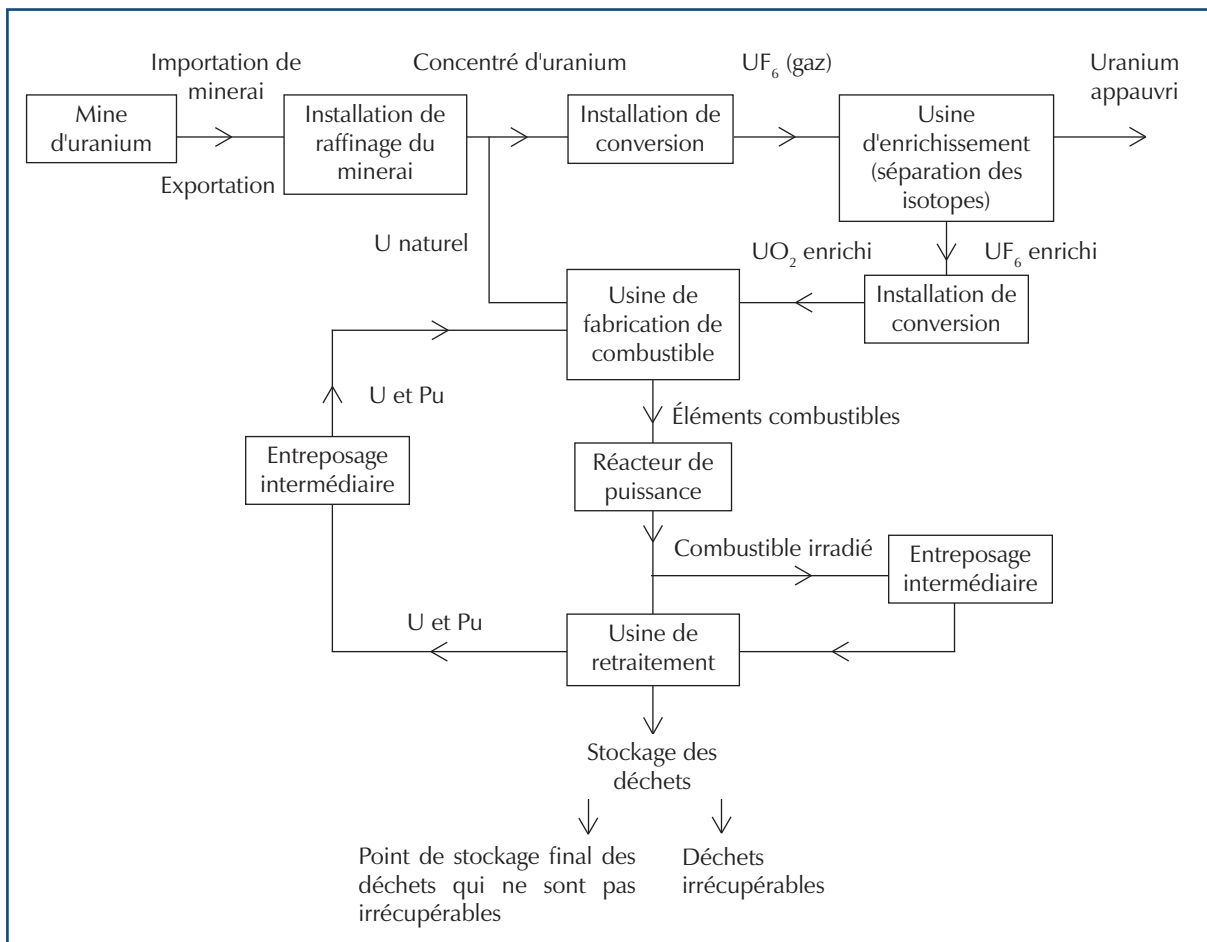
Les besoins qu'entraîne le développement économique, notamment les besoins énergétiques des pays en développement, et les inquiétudes que soulèvent l'utilisation des combustibles fossiles et le changement climatique, expliquent le regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire civile. La nécessité de gérer plus rigoureusement le cycle du combustible pour lutter contre les risques de prolifération devient une préoccupation mondiale à cause de l'intérêt de certaines régions pour les armes nucléaires. La gestion du cycle du combustible nucléaire doit changer pour plusieurs raisons : l'utilisation croissante du combustible nucléaire, la construction de nouveaux générateurs et les industries naissantes de pays qui ne produisaient jusqu'alors pas d'énergie nucléaire. La production d'énergie assortie d'une gestion sûre du cycle du combustible adaptée pour faire face au risque de prolifération est indispensable pour garantir un développement économique durable pour l'avenir. Les approches multilatérales du cycle du combustible pourraient être un moyen de soutenir le régime de non-prolifération nucléaire, en associant un contrôle régional ou international à des économies d'échelle pour répondre à la demande énergétique croissante.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, a relancé en 2003 l'idée d'un cycle international du combustible nucléaire, dans un article paru dans *The Economist*<sup>1</sup>. ElBaradei recensait trois enjeux d'une importance vitale : comment garantir l'approvisionnement en combustible pour l'énergie électronucléaire ; comment créer une ou plusieurs installations internationales de stockage définitif pour le combustible irradié ; et comment assurer un contrôle multilatéral de la partie initiale du cycle du combustible nucléaire exposée au risque de prolifération. (Voir la figure 1 pour un aperçu du cycle du combustible nucléaire.)

L'internationalisation du cycle du combustible n'est pas une idée nouvelle. La première initiative examinant la possibilité de centres régionaux du cycle du combustible fut réalisée en 1975-1977. Cette étude était principalement axée sur la partie terminale du cycle, en particulier le retraitement et le confinement du plutonium. La deuxième fut le programme d'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (1977-1980). Cette étude examinait la faisabilité d'installations régionales du cycle du combustible ainsi que la possibilité d'une coopération multilatérale pour l'entreposage du plutonium<sup>2</sup>. La diminution des craintes concernant la perspective d'un marché du plutonium,

---

Mohamed I. Shaker est vice-président du Conseil égyptien des affaires étrangères. Cet ancien diplomate a été Ambassadeur de l'Égypte au Royaume-Uni (1988-1997), en Autriche et auprès de l'AIEA (1986-1988) et auprès des Nations Unies à New York (1984-1986). Il fut le représentant du Directeur général de l'AIEA auprès des Nations Unies de 1982 à 1984 et Président de la troisième Conférence d'examen du TNP (1985). Cet article s'inspire de deux articles : l'un, présenté lors d'une rencontre organisée au siège de l'OCDE à Paris, du 12 au 15 mars 2007, par le Centre for Global Studies, University of Victoria et le Center for International Governance Innovation ; l'autre, présenté lors d'une réunion de travail organisée par l'Académie des sciences de Russie et l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique au siège de l'AIEA, à Vienne, les 23 et 24 avril et à Waterloo (Canada), du 24 au 28 octobre 2007.

**Figure 1. Le cycle du combustible nucléaire**

Source: D'après la figure 6, p. 17 de AIEA, 1981, *Safeguards: An Introduction*, Vienne, document IAEA/SG/INF/3.

la réticence de certains pays à renoncer au contrôle national du retraitement et l'absence de réelle volonté politique sont autant d'éléments qui expliquent pourquoi l'idée d'approches multilatérales ne s'est pas imposée suite à ces études.

En 1982, le Groupe d'experts de l'AIEA sur l'entreposage international du plutonium envisagea la supervision par l'AIEA de la gestion, de l'entreposage et du stockage définitif du combustible nucléaire irradié, mais aucun consensus ne fut trouvé car les États refusaient de renoncer au contrôle souverain du combustible et de la technologie nucléaires. Des études effectuées dans les années 80 par le Comité de la sécurité des approvisionnements de l'AIEA connurent le même sort. Il cessa ses travaux en 1987. La même année, la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne réussit à parvenir à un accord sur un ensemble de principes de coopération internationale en raison de la réticence des principaux États fournisseurs à accorder des avantages et des assurances aux États utilisateurs.

En raison des problèmes graves qu'a connus récemment le régime de non-prolifération nucléaire et de l'attitude de l'industrie nucléaire civile qui semble se préparer à une expansion mondiale, les questions d'assurances de non-prolifération, d'approvisionnement et de services se retrouvent au centre de l'attention et pourraient, cette fois, gagner du terrain.

L'étude effectuée en 2005 par un Groupe d'experts de l'AIEA sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire se concentrait sur différents aspects sensibles du cycle comme l'enrichissement de l'uranium et l'entreposage, le retraitement et le stockage définitif du combustible irradié. Comme l'a noté le Groupe d'experts, l'énergie nucléaire « suscite en effet un regain d'intérêt face à l'accroissement de la demande mondiale d'électricité, à l'incertitude des approvisionnements en gaz naturel et à son prix, à la flambée des prix du pétrole, aux préoccupations causées par la pollution atmosphérique et à l'immense enjeu qu'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre »<sup>3</sup>. Par ailleurs, la confiance dans la sûreté des centrales nucléaires augmente à mesure que s'améliorent les bases techniques et organisationnelles de la sûreté nucléaire. Les centrales nucléaires pourraient bien se multiplier sur une grande échelle. De plus en plus de pays envisagent de se doter d'installations nucléaires et de développer leur propre savoir-faire dans ce domaine et cherchent à obtenir l'assurance que les matières, services et technologies nécessaires leur seront livrés. À l'heure actuelle, 29 réacteurs sont en cours de construction dans 12 pays développés ou en développement en plus de 4 centrales prévues en Chine. Certains parlent même d'une renaissance de l'énergie nucléaire.

Le monde arabe, et plus particulièrement le Moyen-Orient, est une région qui s'intéresse à l'énergie nucléaire pour satisfaire ses besoins croissants en énergie et pour le dessalement. L'intérêt du monde arabe s'explique en partie par les avancées considérables de l'Iran dans le domaine nucléaire. Les discussions sur la maîtrise des armements et la sécurité de la région étant dans l'impasse, beaucoup s'inquiètent des risques de prolifération nucléaire comme le détournement de matières, les programmes parallèles clandestins, le désengagement d'un pays et la diffusion de la technologie nucléaire dans la région. Si les États arabes ne veulent pas se retrouver à la traîne dans cette course vers de nouvelles sources d'énergie, ils doivent sérieusement examiner les avantages de l'idée d'approches multilatérales du cycle du combustible adaptées pour résister aux risques de prolifération.

### *Un cycle du combustible nucléaire arabe*

L'Agence arabe de l'énergie atomique est une organisation scientifique arabe, basée en Tunisie, qui s'intéresse aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à son développement et aux applications technologiques. Cet organe subsidiaire de la Ligue arabe a sa propre identité. Son rôle principal est de coordonner les États arabes et de les aider dans leurs activités de recherche, de formation de personnel et d'information technique et scientifique. Elle cherche aussi à coordonner les activités techniques et scientifiques avec les organisations régionales et internationales concernées. Elle veut instaurer des règles uniformes en matière de protection radiologique et de manipulation des matières radioactives dans des conditions de sécurité ; encourager et protéger des brevets dans les utilisations pacifiques de l'énergie atomique ; et encourager et aider les scientifiques arabes dans les technologies et sciences nucléaires à participer aux conférences pertinentes<sup>4</sup>.

Jusqu'à présent, l'Agence n'a pas vraiment été active, mais les décisions prises en mars 2007 lors du Sommet arabe de Riyadh pourraient marquer un tournant. Il fut notamment décidé d'engager des activités communes de coopération arabe pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et des technologies connexes et de mener un programme pratique incluant des « initiatives communes pour encourager les applications des technologies nucléaires dans divers domaines et plus particulièrement ceux de l'énergie, de l'eau, de la médecine, de l'agriculture et de l'industrie ». Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a été prié de constituer, avec la participation de l'Agence arabe de l'énergie atomique, des groupes d'experts et de spécialistes chargés d'examiner les modalités d'une telle coopération dans un cadre arabe intégré<sup>5</sup>.

Le Sommet a également adopté une résolution invitant les pays arabes à utiliser ou étendre l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques dans tous les domaines du développement durable, en appréciant à leur juste valeur leurs besoins et en respectant scrupuleusement les



dispositions des réglementations, conventions et traités internationaux qu'ils ont signés<sup>6</sup>. Entre autres mesures d'application, le Sommet a prévu de soutenir l'Agence arabe de l'énergie atomique qui est l'organe pour l'action arabe commune dans ce domaine ; il a aussi enjoint les pays arabes qui n'ont pas encore adhéré à l'Agence de le faire dans les plus brefs délais. Le Sommet a également demandé à l'agence de définir une stratégie arabe pour la maîtrise des technologies et sciences nucléaires à des fins pacifiques d'ici à 2020<sup>7</sup>. La Déclaration de Riyad et les décisions du Sommet concilient les ambitions nucléaires pacifiques et la réaffirmation de l'importance d'éliminer de la région toutes les armes de destruction massive (ADM), en évitant toute discrimination et met en garde contre le risque de déclencher, dans la région, une dangereuse et dévastatrice course aux armements nucléaires<sup>8</sup>.

Lors du Sommet, il fut aussi décidé d'interrompre les travaux du Comité technique sur la rédaction d'un projet de traité sur l'instauration d'une zone exempte d'ADM et plus particulièrement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient (ce comité avait été créé à l'initiative des pays arabes en 1994), jusqu'à ce que les politiques arabes suivies depuis plusieurs décennies soient évaluées en fonction des conditions internationales actuelles. Le Comité technique a rédigé un projet de traité créant une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient ; la Ligue arabe n'a pas publié ce document parce qu'elle ne l'a pas encore approuvé et que d'autres parties concernées, ne faisant pas partie du cadre qui a négocié ce projet, n'ont pas encore été consultées.

L'interruption des travaux du Comité technique traduit la frustration des États arabes de voir que la résolution sur le Moyen-Orient n'est pas appliquée. Cette résolution, adoptée en 1995 lors de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), avait été proposée par les trois gouvernements dépositaires (les États-Unis, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni) en même temps que les trois décisions prises à la conférence (notamment celle concernant la prorogation du TNP pour une durée indéfinie). Le consensus sur cette dernière question n'aurait d'ailleurs pas été possible sans la résolution sur le Moyen-Orient.

Lors du Sommet de Riyad, la Ligue des États arabes décida de convoquer une session extraordinaire du Conseil des ministres de la Ligue et d'organiser, au préalable, une réunion des hauts fonctionnaires des pays arabes pour examiner et évaluer les efforts arabes visant à éliminer du Moyen-Orient les armes nucléaires et autres ADM (même si aucune date n'est fixée pour cette

***Le message du Sommet de Riyad est clair : les États arabes préféreraient mettre au point des activités nucléaires pacifiques dans un Moyen-Orient qui serait totalement exempt d'ADM.***

rencontre)<sup>9</sup>. Le message du Sommet de Riyad est clair : les États arabes préféreraient mettre au point des activités nucléaires pacifiques dans un Moyen-Orient qui serait totalement exempt d'ADM conformément à tous les instruments internationaux auxquels ils sont parties. La région ne peut connaître la stabilité et la sécurité si des capacités de production d'armes nucléaires s'y trouvent.

L'appel de Riyad pour une action arabe commune dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire peut-il aboutir à un cycle du combustible nucléaire arabe ou régional qui favoriserait une plus grande coordination et coopération tout en permettant un contrôle régional internationalement et effectivement vérifiable ? Les Arabes ont, bien évidemment, les compétences nécessaires ainsi que des scientifiques, des gisements de minerai d'uranium, des réacteurs de recherche, des capacités de fabrication de combustible (sur une petite échelle), des accélérateurs et des laboratoires axés sur le nucléaire, et notamment des cellules chaudes, pour engager une telle initiative. Vu le contexte international actuel et les politiques du Groupe des fournisseurs nucléaires, il serait difficile pour les États arabes d'investir, individuellement ou collectivement, dans des activités sensibles d'enrichissement de l'uranium, de retraitement du combustible ou de production d'eau lourde. Bien que les activités d'enrichissement à des fins pacifiques soient autorisées par le TNP et que nombre d'États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP (comme l'Allemagne, le Brésil, les Pays-Bas et tout récemment le Japon) aient des activités d'enrichissement, l'opposition internationale

aux activités de l'Iran, de l'Iraq et de la Libye au niveau du cycle du combustible, peut laisser à penser qu'une usine arabe d'enrichissement ne serait pas admise, où qu'elle puisse se trouver.

### *Différentes conceptions arabes du cycle du combustible nucléaire*

Le cycle du combustible nucléaire comprend de nombreuses phases. Avant d'aboutir à une internationalisation ou une régionalisation de ce cycle<sup>10</sup>, il faudra régler de nombreuses questions sensibles<sup>11</sup>.

#### LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE D'UN CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

L'AIEA et son groupe d'experts ont tendance à se concentrer sur les phases dites sensibles du cycle du combustible nucléaire comme l'enrichissement de l'uranium, le retraitement du combustible irradié ainsi que l'entreposage et le stockage définitif du combustible irradié. Ces étapes sont, bien évidemment, importantes au niveau de la prolifération et de l'approvisionnement, mais un accord multilatéral portant sur d'autres étapes du processus, comme la livraison de minerai d'uranium, la fabrication de combustible et même la livraison de pièces de rechange pour les centrales nucléaires, pourrait être aussi très intéressant. L'internationalisation du cycle du combustible nucléaire ne pouvant progresser que par étapes, de premiers succès seraient encourageants. L'on pourrait ensuite s'intéresser aux étapes plus sensibles du processus et impliquer d'autres d'acteurs. Mieux vaudrait commencer par les phases moins sensibles du cycle pour espérer des premiers résultats qui favoriseraient la confiance et ouvriraient la voie à des discussions sur une coopération pour des aspects plus sensibles du cycle. Dans la région arabe, la mise en place d'un cycle du combustible nucléaire ne pourrait qu'être progressive en raison de la diversité des projets nucléaires dans la région.

#### UN MÉCANISME D'ASSURANCE DES APPROVISIONNEMENTS

Un mécanisme est indispensable pour parer aux conséquences d'éventuelles interruptions de l'approvisionnement en combustible nucléaire. Cette faiblesse explique la volonté de se doter d'installations nationales d'enrichissement et de retraitement. Un tel mécanisme serait une mesure d'appoint pour garantir l'approvisionnement s'il était interrompu pour des raisons politiques. Il ne remplacerait pas le marché commercial existant et n'interviendrait pas dans les cas d'interruption de l'approvisionnement pour des raisons commerciales, techniques ou toute autre raison non politique.

Les propositions actuelles concernent l'assurance d'approvisionnement par des procédés divers complémentaires. Certaines garantiraient l'approvisionnement en uranium naturel et en uranium faiblement enrichi et d'autres la livraison du combustible nucléaire<sup>12</sup>. Le Groupe d'experts de l'AIEA estime qu'une plus grande transparence des marchés de l'uranium est nécessaire et qu'il serait important de garantir un accès plus large aux technologies des réacteurs nucléaires aux exploitants et aux pays soucieux de réduire le risque d'interruption de leur approvisionnement pour des raisons politiques.

Différentes options peuvent être envisagées pour garantir cet approvisionnement : une réserve virtuelle d'uranium naturel et d'uranium faiblement enrichi sur la base d'accords contractuels obligatoires concernant la livraison de ces matières ainsi que des engagements contraignants portant sur les services de fabrication de combustible. Une réserve virtuelle n'est pas une réserve physique à part. Elle dépend des garanties données par les fournisseurs. Une autre possibilité serait de créer une réserve physique d'uranium naturel ou d'uranium faiblement enrichi. Le Groupe d'experts a jugé que ce n'était pas pratique, pour des raisons techniques et économiques, en raison de la diversité des réacteurs et du combustible nucléaire qu'ils utilisent.

Si les pays arabes pouvaient avoir la conviction qu'un mécanisme fiable est en place, ils n'auraient plus à envisager d'autres possibilités – en cherchant d'autres sources d'approvisionnement en dehors de la région ou en développant leurs propres capacités nationales – ce qui limiterait les risques de prolifération. Plusieurs pays arabes (comme l'Algérie et l'Égypte) ayant mis au point la technologie de fabrication de combustible pourraient préférer s'assurer l'approvisionnement en uranium enrichi plutôt qu'en combustible « prêt à l'emploi ». Une réserve virtuelle de combustible produit par des pays arabes pourrait alors être accessible aux membres d'un cycle régional du combustible nucléaire.

### *Les conditions permettant de bénéficier d'une assurance d'approvisionnement*

Pour bénéficier d'une assurance d'approvisionnement, régionale ou internationale, il faut prendre des engagements en matière de non-prolifération et appliquer des mesures visant à empêcher le détournement de matières nucléaires à des fins non pacifiques. Tous les États membres d'un tel mécanisme d'assurance doivent pouvoir en bénéficier de manière non discriminatoire (conformément au Statut de l'AIEA). Tout mécanisme, qu'il implique ou non l'AIEA, doit définir des conditions d'obtention. Il faut également veiller à un autre aspect : il doit être incontestable que le mécanisme d'attribution n'est pas politique et qu'il se fonde sur des critères objectifs.

### *Le rôle éventuel de l'AIEA*

De nombreuses autres propositions ont été faites concernant le cycle du combustible<sup>13</sup>. Nombre d'entre elles prévoient un rôle pour l'AIEA : l'administration ou la propriété de stocks d'uranium naturel ou d'uranium faiblement enrichi, ou l'administration de stocks virtuels avec les engagements parallèles que cela implique concernant la fabrication de combustible. Le Statut de l'AIEA lui permet de constituer des stocks de combustible nucléaire que lui vendent ou donnent des États membres pour approvisionner d'autres États membres à un prix fixé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA ; de faciliter l'approvisionnement en combustible nucléaire d'un État membre par un autre ; et d'intervenir pour encourager un État membre à fournir des services d'enrichissement ou de fabrication de combustible à un autre État membre ou à l'AIEA. Sur ce point, de nouveaux arrangements juridiques seraient nécessaires surtout si l'AIEA souhaite instaurer une banque de combustible nucléaire.

Nombre de ces propositions ne garantissent toutefois pas l'approvisionnement en cas d'interruption pour des raisons politiques. Je me concentrerai donc plus particulièrement sur le rôle de garant et de coordonnateur des approvisionnements que pourrait jouer l'AIEA car je pense que c'est celui qui répondrait le mieux aux besoins énergétiques et de sécurité de la région du Moyen-Orient.

En 2004, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a affirmé qu'il souhaitait vivement :

que des négociations soient ouvertes sans retard et menées à bien rapidement au sujet d'un arrangement, fondé sur les dispositions actuelles des articles III et IX du Statut de l'AIEA, par lequel l'Agence serait habilitée à servir de garant pour la fourniture de matières fissiles à des utilisateurs du nucléaire à des fins civiles. Cet arrangement devrait permettre à l'Agence de satisfaire, par l'intermédiaire des fournisseurs autorisés par elle, aux demandes de fourniture de combustible nucléaire d'uranium faiblement enrichi et de retraitement du combustible usé aux taux du marché et de garantir la fourniture ininterrompue de ces services, à condition qu'il n'y ait pas de manquement aux procédures de garantie ou d'inspection dans les installations en question<sup>14</sup>.

L'AIEA est le garant que préfèrent de nombreux acteurs en raison de sa composition, beaucoup plus large que celle d'un consortium commercial. En outre, ses résultats, sa réputation, sa crédibilité

et son expérience justifient ce rôle. Il faut aussi tenir compte de la composition du Conseil des gouverneurs ; ce sont les pays les plus avancés dans le domaine de la technologie de l'énergie nucléaire (et les principaux pays fournisseurs) qui sont nommés au Conseil<sup>15</sup>, et ils ne sont pas forcément favorables à certains États bénéficiaires potentiels. Une solution pourrait être la démocratisation et l'universalisation des régimes de contrôle des exportations, en particulier celui du Groupe des fournisseurs nucléaires, pour que fournisseurs et utilisateurs puissent se consulter sur les directives à adopter pour l'exportation de matières et d'équipement nucléaires. Pour l'instant, ces directives sont adoptées sans que les États utilisateurs soient consultés.

Les pratiques actuelles du Groupe des fournisseurs nucléaires et la domination des pays fournisseurs au sein du Conseil de l'AIEA peuvent inciter les pays arabes à se demander si l'Agence arabe de l'énergie atomique pourrait jouer le rôle de garant de l'approvisionnement du combustible dans un contexte régional. L'Agence visant surtout à encourager la recherche sur les sciences fondamentales, elle devrait être réorganisée pour mener à bien ce nouveau rôle.

### *Le rôle de l'industrie nucléaire*

Il serait important de consulter l'industrie nucléaire surtout si elle devait jouer un rôle en fournissant les biens et services nécessaires pour appuyer le mécanisme d'assurance d'approvisionnement sans affecter la diversité et la stabilité du marché commercial actuel des combustibles nucléaires.

### **Garantir l'égalité et la non-prolifération**

Un mécanisme d'assurance d'approvisionnement doit être conçu de telle sorte qu'il n'entraîne pas de division réelle ou apparente entre ceux qui possèdent la technologie nucléaire et les autres. Il ne doit pas compromettre les normes multilatérales de non-prolifération nucléaire qui existent aujourd'hui ni la souveraineté et les droits des États. L'article IV du TNP (la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire) est particulièrement pertinent sur ce point.

Le Groupe d'experts de l'AIEA avait identifié trois types d'options multilatérales pour le cycle du combustible nucléaire :

Type I : Assurances de services sans propriété des installations :

- Les fournisseurs donnent des assurances supplémentaires pour les approvisionnements
- Les consortiums internationaux de gouvernements étendent les assurances
- Les arrangements impliquant l'AIEA offrent des assurances encore plus étendues

Type II : Conversion d'installations nationales existantes en installations multinationales ;

Type III : Construction d'installations communes.

### L'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM

Il ressort du rapport du Groupe d'experts de l'AIEA que les fournisseurs actuels pourraient donner des assurances supplémentaires pour les approvisionnements. Un consortium international de gouvernements pourrait aussi intervenir en garantissant l'accès à des services d'enrichissement, les fournisseurs étant simplement des agents d'exécution. Cet arrangement serait une sorte de « banque intergouvernementale de combustible ».

Dans une variante de cette option, l'AIEA servirait de garant des approvisionnements à des États jouissant d'une bonne réputation. L'AIEA pourrait soit être détentrice des matières à fournir soit, plus

vraisemblablement, jouer le rôle de facilitateur. Dans la pratique, l'AIEA instaurerait un mécanisme, qui ne serait activé que dans les cas où un contrat normal d'approvisionnement ne fonctionnerait pas pour des raisons politiques.

S'agissant de la création d'une installation commune, le Groupe d'experts de l'AIEA a rappelé deux précédents : la société Urenco, propriété de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et la société française EURODIF. Urenco, avec son comité mixte gouvernemental d'une part et sa gestion commerciale/industrielle d'autre part, montre que le concept multinational peut très bien fonctionner. EURODIF présente un modèle différent. Cette société n'enrichit de l'uranium que dans un pays et fournit de l'uranium enrichi à ses partenaires internationaux de cofinancement. Les partenaires d'EURODIF sont la France, l'Italie, l'Espagne et la Belgique (l'Iran, qui fut à une époque partenaire, s'est retiré quand son programme s'est enrayé). À la différence d'Urenco, EURODIF n'a jamais fabriqué d'équipement d'enrichissement.

Ces deux entités pourraient-elles s'ouvrir à de nouveaux partenaires ? Admettre l'Iran au sein d'EURODIF est un signe d'ouverture d'esprit concernant l'admission de pays d'autres continents. Les pays arabes pourraient-ils tirer profit de ce précédent, surtout compte tenu du fait que le contexte international actuel pourrait les forcer à exclure l'enrichissement de tout arrangement régional (sans renoncer pour autant au droit que leur reconnaît le TNP) ?

Il existe des installations nationales d'enrichissement de l'uranium dans d'autres parties du monde (dans des pays comme le Brésil et le Japon). De telles installations d'enrichissement pourraient, un jour, être converties en installations multinationales proposant, par exemple, des services aux pays voisins ou à d'autres.

#### LE RETRAITEMENT DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Le Groupe d'experts de l'AIEA a noté que les capacités actuelles de retraitement du combustible irradié pour les réacteurs à eau légère et celles en cours de développement représentent une capacité suffisante de retraitement dans le monde pendant une vingtaine d'années pour satisfaire tous les besoins escomptés en combustible utilisant du plutonium recyclé. Actuellement, toutes les usines de retraitement sont essentiellement la propriété d'un État ; dans le cadre d'une approche multilatérale, l'AIEA pourrait participer à la supervision d'un consortium international chargé des services de retraitement.

La conversion d'une installation nationale en une installation à propriété et gestion internationales supposerait la création d'un nouveau concurrent sur le marché du retraitement. Cela présenterait un avantage, la mise en commun des compétences internationales, mais aussi, pour la non-prolifération, les inconvénients de la dissémination du savoir-faire et du rapatriement du plutonium séparé. La possession du plutonium serait un motif de préoccupation car il peut être facilement utilisé pour fabriquer des engins nucléaires. En outre, toutes les installations existantes, sauf deux japonaises, sont situées dans des États dotés d'armes nucléaires ou dans des États non parties au TNP. Elles ne pourront être converties en entités internationales que si des garanties appropriées sont introduites.

Le Groupe d'experts de l'AIEA pense, en outre, que la construction de nouvelles installations communes ne sera pas requise avant longtemps. Vu les circonstances internationales, un cycle du combustible nucléaire arabe devrait éviter le retraitement (sans renoncer pour autant à ce droit). Le Groupe des fournisseurs nucléaires a décrété une interdiction ferme des exportations d'équipements liés au retraitement. La région serait donc tributaire des installations existantes, qu'il s'agisse d'installations nationales étrangères ou d'entités internationales converties. Les pays arabes pourraient trouver un partenaire fiable dans le Japon (un gros importateur pétrolier).



## L'ENTREPOSAGE ET LE STOCKAGE DÉFINITIF DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ

Il n'existe, à l'heure actuelle, pas de marché international des services d'entreposage et de stockage définitif du combustible irradié à l'exception de la Fédération de Russie qui est prête à reprendre le combustible qu'elle a fourni et peut-être même d'autres combustibles irradiés. Ces activités se prêteraient donc à la mise en place d'approches multilatérales, principalement au niveau régional. L'AIEA est encouragée à poursuivre ses études.

Cette question est très sensible. L'importation de matières nucléaires dans une installation de stockage définitif ne manquera pas de susciter de nombreuses réactions politiques et de l'opinion publique. La réaction de l'opinion joue déjà un rôle déterminant sur la création d'installations nationales de stockage ; ce sera plus important encore pour les projets multinationaux pour le stockage de déchets nucléaires et de combustible irradié venant de plusieurs pays. En Égypte, l'idée que l'Assemblée du peuple (parlement) puisse envisager une proposition de l'Autriche demandant de pouvoir envoyer en Égypte les déchets éventuels d'une centrale qui ne fut, en fin de compte, jamais mise en service, avait déclenché un tumulte de protestations. Suite à cette expérience, il est irréaliste d'imaginer un pays arabe acceptant d'accueillir une installation régionale de stockage dans le cadre d'un cycle du combustible nucléaire arabe.

### Conclusion

L'internationalisation du cycle du combustible nucléaire sera possible s'il existe une réelle volonté politique et si les conditions de non-prolifération et de coopération sont réunies. Le processus devra être progressif pour les différentes phases du cycle du combustible. La plupart des initiatives et propositions faites jusqu'à présent portent sur le mécanisme d'approvisionnement ; aucune n'a insisté sur les avantages d'un cycle du combustible nucléaire au niveau régional ou multinational comme l'a proposé le Directeur général de l'AIEA.

L'AIEA est bien placée pour encourager un cycle du combustible nucléaire dans la région arabe. Le seul inconvénient est le fait que la plupart des pays avancés dans le domaine de la technologie de l'énergie nucléaire, qui sont aussi membres du Groupe des fournisseurs nucléaires, occupent un siège au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et peuvent donc bloquer la livraison d'équipement et de matières nucléaires. Une première étape pour limiter l'influence de ces États consisterait à ouvrir le Groupe des fournisseurs nucléaires à d'autres membres et à instaurer un dialogue entre tous les États concernés. Pour l'instant, les États utilisateurs se heurtent souvent à des décisions prises sans eux et qui ne tiennent pas compte de leurs besoins ni de leurs préoccupations. Aucun pays fournisseur ne devrait pouvoir, à lui seul, entraver ou interrompre une initiative de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Notre objectif devrait être de protéger l'État qui respecte ses engagements et ses obligations internationales s'agissant de la maîtrise des armements et de lui permettre de poursuivre sans entrave ses activités nucléaires à des fins pacifiques. Tout État participant à un cycle du combustible nucléaire régional ou international devrait avoir son mot à dire sur le fonctionnement de cette initiative. Cette question de participation est tout aussi importante que la garantie de l'approvisionnement.

***Aucun pays fournisseur ne devrait pouvoir, à lui seul, entraver ou interrompre une initiative de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.***

La création de cycles régionaux du combustible nucléaire bousculerait la prédominance et la structure actuelle du Groupe des fournisseurs nucléaires. Suite au Sommet de Riyad, allons-nous assister à l'émergence d'un Euratom arabe, prélude d'une Union arabe suivant le chemin emprunté par l'Europe depuis 1957 ? L'expérience du Traité de Tlatelolco en Amérique latine et dans les Caraïbes et celle de l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) pourraient être instructives pour renforcer l'Agence arabe de l'énergie atomique afin qu'elle puisse



jouer un rôle crucial. Les pays arabes devraient partager plus largement leurs différentes expériences dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le nouvel esprit du Sommet de Riyad devrait favoriser une évolution dans ce sens.

#### Notes

1. Mohamed ElBaradei, « Towards a Safer World », *The Economist*, 16 octobre 2003.
2. *Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire : Rapport de groupe d'experts*, document INFCIRC/640 de l'AIEA, 22 février 2005.
3. *Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire : Rapport de groupe d'experts*, op. cit., Synthèse, par. 3.
4. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'Agence arabe de l'énergie atomique, <[www.aaea.org.tn](http://www.aaea.org.tn)>.
5. Ligue des États arabes, Développement d'un programme commun pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, résolution S.384-OS19, 29 mars 2007, traduction non officielle.
6. Ligue des États arabes, Développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les États membres, résolution S.383-OS19, 29 mars 2007, traduction non officielle.
7. Ibid.
8. Ligue des États arabes, Déclaration de Riyad, 29 mars 2007, traduction non officielle.
9. Ligue des États arabes, Définir une position arabe unie sur des mesures pratiques pour éliminer les armes nucléaires du Moyen-Orient, résolution S.382-OS19, 29 mars 2007, traduction non officielle.
10. Le Groupe d'experts de l'AIEA pensait qu'il fallait faire la distinction entre « multinational » (impliquant des acteurs de différents États), « régional » (des acteurs de pays voisins) et « international » (des acteurs venant d'États différents ou d'organisations internationales, comme l'AIEA). Dans cet article, nous employons les termes « international » ou « internationalisation » car il semble qu'ils s'appliquent à tout groupe d'États ou d'organisations ainsi qu'à toute phase du cycle du combustible nucléaire ou au cycle dans sa totalité. Internationalisation ne signifie toutefois pas universalisation.
11. Ce qui suit se fonde principalement sur Tariq Rauf, chef, Verification and Security Policy Coordination, AIEA, (inédit), « New Framework for the Utilization of Nuclear Energy in the 21st Century: Assurances of Supply and Non-proliferation ».
12. Pour un résumé de ces propositions, voir l'annexe dans Tariq Rauf, op. cit., ainsi que Richard J. K. Stratford, Directeur, Office of Nuclear Energy, Safety and Security, Département d'État des États-Unis, « Future Directions », remarques faites lors de la manifestation spéciale de l'AIEA lors de la Conférence générale de 2006 : New Framework for the Utilization of Nuclear Energy in the 21st Century: Assurances of Supply and Non-Proliferation, Vienne, 19-21 septembre 2006. Voir aussi Allemagne, *Multilatéralisation du cycle du combustible nucléaire*, Proposition allemande, Document de travail, document INFCIRC/704 de l'AIEA, 4 mai 2007, une proposition portant sur une usine d'enrichissement supervisée uniquement par l'AIEA en ce qui concerne le contrôle des exportations.
13. Les propositions faites en 2006 par les Présidents Bush et Poutine concernant la coopération sur l'énergie nucléaire civile ; la proposition de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie concernant un accès fiable au combustible nucléaire ; la proposition d'approches nucléaires multilatérales de l'AIEA ; la proposition de l'Association nucléaire mondiale pour assurer la sécurité de l'approvisionnement ; la proposition du Japon pour un système particulier pour l'approvisionnement en combustible nucléaire (Standby Arrangement) ; la proposition du Royaume-Uni concernant l'enrichissement (Enrichment Bond) ; et la proposition de la Nuclear Threat Initiative pour une banque de combustible nucléaire
14. *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, Nations Unies, 2004, document des Nations Unies A/59/565, par. 130.
15. Le Conseil des gouverneurs compte 35 membres : 13 sont nommés par le Conseil (il s'agit des membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire) et 22 autres sont choisis par la Conférence générale (en veillant à une représentation géographique équitable). Voir le Statut de l'AIEA, article VI, <[www.iaea.org/About/statute\\_fr.pdf](http://www.iaea.org/About/statute_fr.pdf)>.

### *Un traité ou un code de conduite ?*

Des experts en électronique se sont réunis récemment à Genève pour une conférence sur les technologies de l'information et de la communication et la sécurité internationale. Les participants ont reconnu que les attaques menées par le biais d'Internet progressent de manière inquiétante, même si elles restent relativement limitées, et pourraient dégénérer en cyberguerre et provoquer des dégâts considérables. Ils étaient aussi d'accord pour dire que pour éviter ce type de catastrophe, les États doivent fixer des règles précisant ce qui est autorisé ou interdit dans le cyberspace et les respecter scrupuleusement. Ils n'ont toutefois pas réussi à s'entendre sur le genre de document international qui incorporerait ces règles : un traité ou un code de conduite.

Un traité international contient des engagements juridiquement contraignants et constitue une base pour les législations nationales. Une fois enregistré à l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, il peut être soumis à la Cour internationale de Justice en cas de litige concernant l'interprétation de ses dispositions ou en cas de violation d'une obligation internationale. Le processus de négociation d'un traité est souvent long et l'exigence de ratification peut retarder son entrée en vigueur de plusieurs années. De plus, l'amendement d'un traité, pour le rendre plus efficace ou pour combler les lacunes qui apparaissent dans son application, peut se heurter à des obstacles politiques, juridiques ou bureaucratiques difficiles à surmonter.

Un code de conduite semble plus facile à obtenir car il peut être accepté à un niveau gouvernemental plus bas que dans le cas d'un traité. En outre, sa ratification peut ne pas être indispensable. Le code peut aussi, pour ces mêmes raisons, être amendé et dénoncé plus facilement. Il n'est cependant pas juridiquement contraignant et ne peut pas utiliser les services de la Cour internationale de Justice.

J'aimerais suggérer une autre possibilité, la conclusion d'un accord-cadre. Dans ce type d'accord, le « cadre », un instrument de base possédant une force juridiquement contraignante, stipulerait des objectifs poursuivis sans cependant spécifier les obligations indispensables pour réaliser ces objectifs. Toutefois un mécanisme inclus dans l'accord-cadre prévoirait l'adoption de protocoles contenant des engagements concrets juridiquement non contraignants et pour cette raison, relativement faciles à mettre à jour. Il serait attendu des parties qu'elles adhèrent à tous les protocoles mais elles n'y seraient pas tenues. Une pareille procédure fut utilisée pour la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. (Cinq protocoles à cette convention ont déjà été élaborés.) Ainsi, ma proposition, si elle était retenue, permettrait de combiner les avantages d'un traité avec ceux d'un code de conduite.

#### **Jozef Goldblat**

Vice-Président de l'Institut international de recherches pour la paix de Genève (GIPRI)

Collaborateur scientifique de l'UNIDIR



## ACTUALITÉ DE L'UNIDIR

### NOUVELLE PUBLICATION

#### *The Security Needs Assessment Protocol: Improving Operational Effectiveness through Community Security*

En améliorant la conception des activités menées sur le terrain pour la sécurité des communautés, le projet de l'UNIDIR intitulé « Le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité » entend améliorer l'efficacité opérationnelle des opérations humanitaires, de développement et de sécurité (autrement dit accroître l'influence et favoriser le succès durable des initiatives voulant apporter un changement social dans une communauté). Le projet veut créer un moyen méthodique et rapide pour évaluer les problèmes de sécurité locale tels qu'ils sont perçus par les membres d'une communauté. Les organismes intéressés pourraient ainsi utiliser ce protocole pour mener des recherches axées sur les aspects culturels en consultant les communautés et utiliser ensuite ces informations pour mobiliser des ressources adaptées aux besoins locaux.

Ce rapport montre en quoi les priorités des organismes engagés dans l'humanitaire, le développement et la sécurité visent à rendre les opérations plus efficaces. Plusieurs organismes ont défini la sécurité des communautés comme un élément central d'efficacité.

L'une des principales difficultés à laquelle se heurtent aujourd'hui ces organismes est de comprendre la façon dont les membres d'une communauté perçoivent leur sécurité et d'utiliser ces informations pour concevoir et planifier des opérations culturellement adaptées. Pour l'instant, les organismes n'ont pas les outils nécessaires pour y parvenir. Il ne faut pas oublier qu'en raison des grandes différences qui existent entre les communautés, les initiatives visant à reproduire les pratiques et les enseignements retenus de certaines expériences peuvent, dans un autre contexte, aller à l'encontre du but recherché.

Les recherches culturelles concertées peuvent permettre de surmonter ce problème, mais elles n'ont pas encore été appliquées à ce type de situation. Ce rapport expose les limites qui pèsent sur les projets et recherches effectués dans le cadre du système des Nations Unies et comment un protocole pour évaluer les besoins de sécurité permettrait aux organismes d'exécution d'accroître leur efficacité opérationnelle malgré ces contraintes.

---

Dans cette rubrique, nous mettons en avant une activité pour en présenter la méthodologie, les dernières avancées ou les résultats. Nous vous proposons également une description détaillée d'une nouvelle publication de l'Institut. N'oubliez pas que toutes les activités de l'UNIDIR sont présentées sur notre site web, avec les coordonnées des personnes responsables, et des extraits de nos publications, que vous pouvez commander en ligne <[www.unidir.org](http://www.unidir.org)>.

### ***The Security Needs Assessment Protocol: Improving Operational Effectiveness through Community Security***

D. Miller et L. Rudnick

UNIDIR, 2008

76 pages

ISBN 92-9045-008-F

Disponible uniquement en anglais

Gratuit

## **NOUVEAU PROJET**

### ***Les approches multinationales du cycle du combustible nucléaire***

Au cours des trois prochaines années, l'UNIDIR entend mener une étude approfondie sur les aspects politiques et juridiques des différentes propositions d'approches multinationales du cycle du combustible nucléaire comme l'accord bilatéral du 3 juillet 2007 entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ; la proposition de l'Allemagne, des États-Unis, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie concernant un accès fiable au combustible nucléaire ; la proposition d'Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, de l'AIEA ; la proposition de l'Association nucléaire mondiale pour assurer la sécurité de l'approvisionnement ; la proposition du Japon pour un système particulier pour l'approvisionnement en combustible nucléaire (*Standby Arrangement*) ; la proposition du Royaume-Uni concernant l'enrichissement (*Enrichment Bond*) ; et la proposition de la Nuclear Threat Initiative pour une banque de combustible nucléaire.

Cette étude fera appel à des experts de différents pays (Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni, Suède et d'autres pays concernés), mais aussi à des experts du Groupe international sur les matières fissiles, du Groupe indépendant d'experts scientifiques (IGSE) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Ce projet donnera lieu à une série de courts rapports ou documents de réflexion en anglais ou en russe analysant certaines questions politiques ou juridiques essentielles liées à ces initiatives, ainsi qu'à des articles fouillés, rédigés par d'éminents experts, présentant les possibilités juridiques et politiques concernant certaines questions techniques. Ces articles seront publiés à temps pour être utiles aux réunions du mécanisme bilatéral de coordination, à la Conférence du désarmement, aux réunions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à d'autres instances concernées. Ce projet donnera également lieu à des séminaires et réunions de travail ainsi qu'à des publications avec d'autres instituts. L'un des aspects majeurs de ce projet sera de sensibiliser la communauté internationale et de favoriser une meilleure compréhension des propositions avancées afin de garantir la pérennité et la diffusion des propositions faites.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

#### ***Kerstin Vignard***

Tél. : +41 (0)22 917 15 82

Fax : +41 (0)22 917 01 76

E-mail : [kvignard@unog.ch](mailto:kvignard@unog.ch)

# forum du désarmement

Tous les articles du *Forum du désarmement* sont disponibles en ligne <[www.unidir.org](http://www.unidir.org)>, notamment les numéros suivants :

Les groupes armés non étatiques	n° 1, 2008
L'Asie centrale à la croisée des chemins	n° 4, 2007
Les technologies de l'information et la sécurité internationale	n° 3, 2007
La Commission de consolidation de la paix	n° 2, 2007
Le contrôle des missiles	n° 1, 2007
Les armes à sous-munitions	n° 4, 2006
Les armes biologiques : vers une Convention plus forte	n° 3, 2006
TICE : essais transformés ?	n° 2, 2006
L'action sur les armes légères	n° 1, 2006 et n° 4, 2005
Investir dans la sécurité	n° 3, 2005
La sécurité en Asie du Nord-Est	n° 2, 2005
La science, la technologie et les conventions sur les armes chimiques et biologiques	n° 1, 2005
La Conférence d'examen du TNP de 2005	n° 4, 2004
Les droits de l'homme, la sécurité humaine et le désarmement	n° 3, 2004
Inde et Pakistan : la paix, pas à pas	n° 2, 2004
Renforcer le désarmement et la sécurité	n° 1, 2004
Les femmes, les hommes, la paix et la sécurité	n° 4, 2003
Désarmement, développement et action antimines	n° 3, 2003
Le terrorisme nucléaire	n° 2, 2003
Un espace de sécurité ?	n° 1, 2003
La Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques	n° 4, 2002
Les enfants et la sécurité	n° 3, 2002
La sécurité humaine en Amérique latine	n° 2, 2002
Les ONG comme partenaires : leur potentiel et leur influence	n° 1, 2002
(R)évolution dans les affaires militaires	n° 4, 2001
L'éducation pour le désarmement	n° 3, 2001
Le Moyen-Orient	n° 2, 2001
NMD : la fuite en avant ?	n° 1, 2001
Les armes biologiques : de la Convention aux biotechnologies	n° 4, 2000
Maintien de la paix : évolution ou extinction ?	n° 3, 2000
Maîtrise des armes légères : quelle coordination ?	n° 2, 2000

[www.unidir.org](http://www.unidir.org)